



**POLITIQUE
D'INVESTISSEUR
RESPONSABLE**

Table des matières

I. LES ENJEUX DE LA POLITIQUE INVESTISSEMENT RESPONSABLE AUJOURD'HUI.....	5
II. PRINCIPES FONDAMENTAUX : INVESTISSEMENT A LONG TERME ET INTEGRATION DES ENJEUX ESG.....	6
1. Nos valeurs.....	6
2. Nos convictions	6
3. Les 3P de DNCA Finance : Patience, Prudence et Persévérance	7
4. Les fondamentaux de notre philosophie d'Investisseur Responsable.....	7
a. Évaluer le Risque de Responsabilité des entreprises	7
b. Identifier les opportunités d'investissement durable	8
c. Limiter les incidences négatives sur l'environnement et la société	9
5. Une politique Investissement Responsable qui intègre les deux axes de la « double matérialité ».....	9
6. La Politique Environnementale et les engagements de DNCA Finance.....	10
a. Alignement 2° et Accord de Paris.....	10
b. Risques climatiques.....	10
c. La Stratégie Climat de DNCA Finance	10
d. Alignement avec les Objectifs Internationaux de la Convention sur la Diversité Biologique.....	13
e. Risques liés à l'érosion de la biodiversité	13
f. La Stratégie Biodiversité de DNCA Finance	13
III. CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	15
1. Notre participation aux réflexions et actions de place	15
2. Partager nos convictions.....	17
IV. NOTRE GAMME DE FONDS.....	19
1. Une approche diversifiée, des gammes de fonds différenciées	19
2. La gamme de fonds/compartiments Sustain.....	23
3. La gamme de fonds/compartiments ISR Responsable.....	24
4. L'univers d'investissement et calcul du taux d'exclusion.....	24
a. Définition des univers d'investissement.....	24
b. Notation ESG des émetteurs.....	25
c. Calcul des taux d'exclusion	25
5. La construction de portefeuille.....	25
6. Emprunt de titres.....	26
7. Utilisation des produits dérivés.....	26
8. Organismes solidaires.....	26
V. DECLINAISON DE LA POLITIQUE INVESTISSEMENT RESPONSABLE.....	26
1. Notre outil d'analyse propriétaire ESG.....	26
a. Emetteurs privés : l'outil ABA (Above and Beyond Analysis).....	26
b. Emetteurs publics/États : critères d'analyse ESG spécifiques.....	34
c. Matières premières : critères d'analyse ESG spécifiques	36
2. Méthodologie d'analyse (émetteurs privés)	37

a.	Analyse Responsabilité d'Entreprise.....	37
b.	Analyse transition durable	37
c.	Fréquence de l'évaluation	38
3.	La gestion du risque de durabilité au cœur de nos processus.....	38
a.	Les indicateurs du risque de durabilité	38
b.	L'utilisation des indicateurs et le dispositif d'alerte.....	39
c.	Constitution d'une liste « worst offenders »	39
d.	Intégration du risque de durabilité dans le dispositif de contrôle des risques de DNCA Finance.....	39
4.	Gestion des incidences négatives ou les conséquences des décisions d'investissement sur l'environnement et la société.....	40
a.	Objectifs pour l'ensemble de la société de gestion	40
b.	Objectifs des fonds spécialisés.....	41
c.	Gestion des incidences négatives et dispositif d'alertes.....	41
5.	Les exclusions pratiquées par DNCA Finance	41
a.	Exclusions générales à tous les fonds de DNCA Finance :	41
b.	Exclusions générales par seuil de chiffre d'affaires :	43
c.	Exclusions spécifiques à certains fonds de DNCA Finance :	44
6.	Dialogue, vote et engagement	47
a.	Le dialogue avec les émetteurs.....	47
b.	L'engagement actionnarial ou investisseur	47
c.	L'engagement collaboratif.....	48
d.	Intégration de la démarche d'engagement dans l'outil d'analyse et aux décisions d'investissement	48
e.	Principes directeurs de la Politique de vote.....	48
VI. LES MOYENS DE LA POLITIQUE INVESTISSEMENT RESPONSABLE.....		50
1.	Une gouvernance ESG spécifique, intégrée à la gouvernance de la société de gestion	50
a.	Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID).....	50
b.	Comité Investissement Durable (Comité ID).....	51
c.	Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID).....	51
d.	Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID)	51
2.	Le contrôle des Risques, acteur de la Politique Investissement Responsable	51
a.	Paramétrage des outils de contrôle des risques	51
b.	Dispositif de contrôle Investissement Responsable.....	52
c.	Comité des Risques.....	52
d.	Dispositif de labellisation	53
3.	Les effectifs dédiés à l'investissement responsable.....	53
4.	Les données nécessaires à l'analyse et à l'investissement responsable	54
VII. ANNEXES		56
1.	Cibles mondiales de Kunming à Montréal pour 2030.....	56
2.	Communication.....	61
3.	Liste des indicateurs extra-financiers retenus par fonds dans le cadre du Label ISR	63
4.	Référentiel « Transition Durable » et articulation avec les Objectifs de Développement Durable.....	65

AVANT-PROPOS

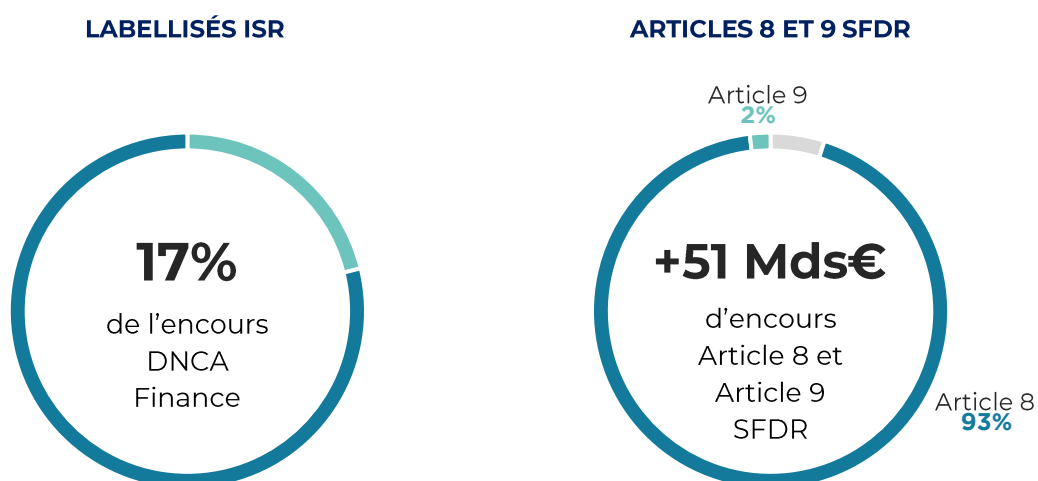
La Politique investissement responsable détaille la façon dont DNCA Finance met en œuvre son engagement à agir en gestionnaire d'actifs responsable dans ses investissements et ses opérations.

Une présentation plus détaillée des différents sujets abordés dans cette politique figure dans les documents suivants :

- Politique de gestion des risques en matière de durabilité
- Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité
- Politique environnementale
- Politique d'exclusion
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote
- Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat
-

L'ensemble de ces documents sont publiés sur le site Internet de DNCA Finance.

Les encours ISR¹ chez DNCA Finance



Source : DNCA Finance au 31/12/2025. Les données peuvent évoluer dans le temps.

¹ ISR : Investissement Socialement Responsable

I. LES ENJEUX DE LA POLITIQUE INVESTISSEMENT RESPONSABLE AUJOURD'HUI

La conviction de DNCA Finance repose sur une **perspective à long terme du financement de l'économie**. En tant que gérant d'actifs responsable, son rôle est de sélectionner les sociétés présentant les meilleurs atouts stratégiques et économiques pour répondre aux enjeux de demain. DNCA Finance est convaincue que la capacité de ces acteurs à anticiper leur marché est cruciale pour conquérir ou maintenir leur leadership.

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance a la conviction que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) doivent être intégrés au cœur de la gestion financière: d'une part, ces facteurs peuvent avoir un **impact significatif sur la performance financière**, d'autre part, et de façon croissante, la responsabilité des investisseurs sur les **conséquences de leurs décisions sur l'environnement et la société** est soulignée; cette dernière s'inscrit naturellement dans la contribution du monde de la finance aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies².

La maîtrise de la donnée est un enjeu clef de l'industrie des services financiers. Fragmentées, de qualité variable et parfois en nombre très insuffisant, les données extra-financières font l'objet d'une grande attention de la part des instances européennes et des acteurs de marché.

Ainsi l'Union Européenne met en place des standards de communication d'information extra-financière concernant les investisseurs (SFDR³), et, en parallèle, des standards de communication concernant les entreprises (CSRD⁴). Au niveau international, à l'instar des normes IFRS pour la comptabilité financière des entreprises, en juin 2023, l'International Sustainability Standards Board⁵ (ISSB) a publié ses deux premières normes IFRS sur la divulgation en matière de développement durable, l'IFRS S1 « Exigences générales en matière de divulgation d'informations financières liées au développement durable » et l'IFRS S2 « Informations liées au climat ».

Enfin, la course à la comparabilité a vu son horizon s'éclaircir avec certains critères dorénavant harmonisés. La Taxonomie Européenne a en effet permis en 2023 d'avoir des données comparables entre entreprises puis à l'échelle consolidée pour un produit financier. Nous parlons ici de données d'alignement avec la taxonomie calculées comme la part des revenus, des dépenses d'investissement (CApEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) considérées comme durables sur le plan environnemental.

La généralisation de ces mesures réglementaires à d'autres points de données rend ainsi la gestion des bases de données cruciales pour les prochaines années. Au sein des sociétés de gestion, la « data

²Les Objectifs de Développement Durable, adoptés en 2015 par les Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir.

³Particulièrement structurant, le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) publié en 2019 par la Commission Européenne et entré en vigueur en mars 2021 vise à fournir un standard de transparence supranational à travers la publication d'informations sur la durabilité des produits financiers.

⁴En septembre 2020, la Commission européenne a renforcé les exigences de transparence extra-financière pour les entreprises, annoncé sa volonté de créer une plateforme à l'échelle de l'Union Européenne permettant aux investisseurs d'accéder en continu aux informations financières et aux informations en matière de durabilité des entreprises. Le point d'accès unique européen (ou ESAP, en anglais European Single Access Point) apparaît comme l'initiative la plus forte des pouvoirs publics européens en matière de services financiers. Elle répond notamment au respect des engagements climatiques auxquels l'Union s'est astreinte dans le cadre notamment du Green Deal.

⁵Référentiel de normes extra-financières promues par l'IFRS Foundation.

science » est incontournable. Elle nécessite des moyens humains et financiers sans précédent. Elle permettra d'assurer une gestion responsable pertinente, mesurable et vérifiable.

II. PRINCIPES FONDAMENTAUX : INVESTISSEMENT A LONG TERME ET INTEGRATION DES ENJEUX ESG

1. Nos valeurs

DNCA Finance est une société de gestion créée en 2000 par des spécialistes d'une approche patrimoniale de la gestion d'actifs pour le compte d'investisseurs privés et institutionnels. Au fil des années, les fondateurs ont rassemblé une équipe de gérants expérimentés et reconnus pour développer une gamme de fonds simple, lisible et performante, centrée autour d'une gestion de conviction. Nos choix d'investissement sont le résultat d'une analyse fondamentale approfondie des entreprises. Avant d'investir, nous étudions une valeur dans sa globalité de manière à sélectionner les obligations et les actions offrant le meilleur potentiel de performance en fonction du risque pris.

Naturellement, nos analyses et le dialogue continu que nous entretenons avec les entreprises, sont empreints d'enjeux environnementaux et sociétaux. Nos investissements sont résolument tournés vers une **performance de long terme qui intègre l'ensemble des risques et des enjeux auxquels font face les entreprises**. C'est ainsi que la gouvernance a toujours été un critère décisif alors qu'il est impensable aujourd'hui d'investir dans une entreprise sans s'assurer de la qualité de ses dirigeants, de l'indépendance de ses organes de contrôle ou encore du respect de ses actionnaires minoritaires. Progressivement, l'intégration d'enjeux sociaux et environnementaux s'est imposée dans nos démarches, convaincus de leur pertinence pour poursuivre notre métier : sélectionner les gagnants de demain.

2. Nos convictions

S'il y a une question à laquelle les quinze dernières années ont répondu, c'est celle de la **création de valeur due à l'intégration des critères ESG dans la gestion des produits financiers** ; ou plutôt la non-destruction de valeur. Alors que la théorie financière classique illustre que la diminution d'un univers d'investissement - en excluant des entreprises ayant des comportements controversés - diminue la diversification et interdit certaines opportunités, entraînant une moindre capacité à performer, depuis une dizaine d'années plusieurs études ont démontré qu'il n'existait aucune différence significative de performance financière entre les fonds ISR et les fonds traditionnels.

Au contraire, l'intégration des critères ESG permet une meilleure compréhension des sociétés et de leurs activités, diminue la volatilité, et constitue ainsi un bon moyen d'identifier des facteurs de risques qui ne sont pas pris en compte dans une analyse financière classique (fraudes, manipulations comptables, dénonciation de pratiques discriminatoires voire illégales, pollutions volontaires, cyber-attaques...). En somme, le débat sur la performance des fonds Investissement Responsable n'en est plus un.

Non seulement l'analyse ESG permet de limiter les « mauvais risques », mais elle permet aussi d'identifier les opportunités : ceci s'est encore accéléré depuis 2018 par l'accroissement de la régulation et de la pression de la société civile vers les entreprises adressant les enjeux du développement durable à travers leurs activités (efficacité énergétique, énergies renouvelables, nouvelles technologies, santé, éco-conception, recyclage, alimentation saine...).

3. Les 3P de DNCA Finance : Patience, Prudence et Persévérance

Dès sa fondation, DNCA Finance a adopté une philosophie fondée sur les **3P : Patience, Prudence et Persévérance**. Ces trois mots clés, qui traduisent une volonté d'aligner le savoir-faire de la société sur une gestion de **long terme, patrimoniale**, appuyée sur des **convictions solides**, et toujours dans l'intérêt des clients, trouvent également un écho fort dans le déploiement de la démarche ESG de DNCA.

Patience : Si, face à l'urgence des enjeux ESG, et notamment climatiques, il peut paraître déplacé d'évoquer les vertus de la patience, cette notion nous semble néanmoins cruciale pour ne pas confondre bonne volonté et faisabilité. En effet, dans un environnement en perpétuelle évolution, marqué à la fois par un cadre réglementaire qui se formalise très vite, plus vite que la réalité du marché, et en parallèle par la lenteur dans l'adoption d'un cadre homogène et standardisé pour les données extra-financières, il nous semble indispensable d'inscrire notre démarche dans le temps long.

Prudence : Cette patience s'accompagne également d'une volonté de prudence de notre part. Ainsi, notre conviction est que la course à l'image et la communication outrancière qui accompagnent l'engouement autour de l'investissement responsable font peser des risques réels pour les sociétés de gestion et les produits qu'elle commercialisent. Ainsi, face à la multiplication des fonds déclarés Article 9, DNCA a toujours souhaité rester sur une approche exigeante de la classification SFDR en ne déclarant Article 9 que les fonds poursuivant un objectif clair de développement durable avec un degré élevé des investissements durables en portefeuille.

Persévérance : Enfin, notre conviction forte dans la pertinence de notre approche constitue la meilleure illustration possible de cette notion de persévérance. En effet, dès 2018, DNCA a fait le choix fort de s'appuyer sur un outil interne, ABA, avec pour objectif d'offrir une notation dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction, les informations émanant des entreprises constituant la majeure partie des données utilisées. Sur le temps long, nous avons ainsi la conviction que notre outil, où la donnée est maîtrisée et intégrée dans une grille d'analyse propriétaire, est un gage de valeur ajoutée pour nos investissements.

4. Les fondamentaux de notre philosophie d'Investisseur Responsable

Notre ambition est d'offrir une démarche différenciante et innovante qui évolue au rythme des nouveaux enjeux à intégrer. À ce titre, notre philosophie d'Investisseur Responsable distingue deux concepts : le Risque de Responsabilité et la Transition Économique Durable. L'évaluation de ces deux dimensions s'appuie sur une analyse approfondie des tendances économiques et sociales mais également sur une expertise reconnue dans le domaine de l'investissement responsable.

DNCA Finance a développé une approche unique, appuyée sur l'outil propriétaire de notation ABA (Above and Beyond Analysis). En effet l'analyse ESG de DNCA Finance couvre de façon parallèle l'ensemble des aspects de l'investissement responsable, dont le « **Risque de Responsabilité** » des entreprises et des organisations et leur contribution à la « **Transition Économique Durable** ». La méthodologie ABA est développée au chapitre V.1. Notre outil d'analyse propriétaire ESG.

a. Évaluer le Risque de Responsabilité des entreprises

L'évolution de certains indicateurs offre une analyse complémentaire souvent non encore intégrée dans les états financiers. Une hausse anormale du turnover, des accidents du travail ou encore de

l'absentéisme peut témoigner d'un mal-être dans l'entreprise ou encore d'un climat social dégradé qui aura un impact sur la compétitivité et la performance économique (1% d'absentéisme représente 1% de coût de masse salariale supplémentaire).

Dans ce contexte, nous considérons l'analyse du **Risque de Responsabilité** des entreprises non plus comme une opportunité d'investissement mais comme un formidable vivier d'informations pour évaluer les risques auxquels les entreprises font face, notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

b. Identifier les opportunités d'investissement durable

Notre conviction repose sur une perspective à long terme du financement de l'économie. En tant que gérant d'actifs responsable notre rôle est de sélectionner les sociétés présentant les meilleurs atouts stratégiques et économiques pour répondre aux enjeux de demain, notamment les enjeux correspondant aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que la capacité de ces acteurs à anticiper leur marché est cruciale pour conquérir ou maintenir leur leadership. C'est ainsi qu'en identifiant l'exposition à la **transition économique durable** des entreprises, nous visons à construire une surperformance robuste de nos portefeuilles.

Les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies



La transition économique durable est avant tout source d'opportunités d'investissement. Notre travail est d'identifier les thématiques pertinentes pour la transition économique durable et par déclinaison de sélectionner les entreprises qui y contribuent. Notre outil d'analyse propriétaire présenté dans la partie "Notre outil d'analyse propriétaire ESG" du présent document décline cinq axes majeurs de la transition durable et leurs thématiques matérielles.

c. Limiter les incidences négatives sur l'environnement et la société

DNCA Finance a entamé une stratégie de gestion de limitation des incidences négatives sur l'environnement et la société, en lien avec la contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Cette stratégie se décline d'une part sur l'ensemble de la société de gestion (application de la politique d'exclusion du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels et Trajectoire Climat), d'autre part de façon plus précise sur certains fonds spécialisés.

5. Une politique Investissement Responsable qui intègre les deux axes de la « double matérialité »

Les deux aspects de l'investissement responsable (impact sur la performance financière et conséquences des décisions d'investissement sur l'environnement et la société) constituent ce qu'on nomme désormais « **la double matérialité** » : la gestion des risques (financiers) en matière de durabilité (décrite dans notre document « [Politique de gestion des risques en matière de durabilité](#) ») et la gestion des incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (voir notre document « [Politique de gestion des incidences négatives](#) »).

Cette dualité, est notamment illustrée dans notre [Politique Environnementale](#), en analysant à la fois comment les **entreprises et les organisations peuvent être fragilisées** (impact du réchauffement climatique, dépendance à un écosystème...) et comment DNCA Finance peut **limiter les impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur l'environnement** et contribuer à l'atteinte des objectifs internationaux (Accord de Paris sur la limitation de la hausse de la température, Convention pour la Diversité Biologique).



6. La Politique Environnementale et les engagements de DNCA Finance

DNCA Finance met un accent particulier sur la prise en compte des enjeux environnementaux, dont le climat et l'érosion de la biodiversité, que ce soit dans l'analyse des risques du portefeuille comme dans celle des impacts que celui-ci peut générer. En particulier, dans le cadre de son rapport « [Pressions Environnementales](#) », DNCA Finance s'est engagée dans une démarche progressive de réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et d'alignement avec l'Accord de Paris pour la limitation du réchauffement climatique. Les émissions de GES, incidence négative majeure des portefeuilles financiers, sont ainsi les incidences négatives sur lesquelles DNCA Finance concentre sa vigilance.

La Politique Environnementale fait l'objet d'un document dédié sur notre site internet. DNCA Finance détaille également dans son Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat comment les enjeux liés à la biodiversité sont pris en compte dans sa politique d'investissement.

a. Alignement 2° et Accord de Paris

Adopté en décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris⁶ met en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent faire partie de l'agenda quotidien des secteurs privé et public. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. »

b. Risques climatiques

Le changement climatique a un impact sur la performance financière des émetteurs et, par conséquent, sur le profil risque-rendement des titres qu'ils émettent. Les risques climatiques sont généralement classés en deux catégories :

- Les risques physiques : risques associés aux impacts physiques du changement climatique sur les activités des émetteurs résultant par exemple de températures extrêmes, d'inondations, de tempêtes ou de feux de forêt
- Les risques de transition : risques associés à la transition vers une économie à faible émission de carbone, par exemple : les changements de politique, de technologie ou d'offre et de demande dans certains secteurs

c. La Stratégie Climat de DNCA Finance

- Objectif à court terme (2025-2026)


⁶<https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>

DNCA Finance souhaite approfondir les méthodologies de mesure et d'analyse des données liées au réchauffement climatique :

- Mesure des empreintes carbone y compris sur le scope 3
- Méthodologie de calcul des températures induites à partir des émissions carbone

Par ailleurs, DNCA Finance intègre d'ores et déjà les enjeux climatiques dans sa « Politique de vote et d'engagement », à travers le soutien des résolutions climat.


Les objectifs de DNCA Finance à court terme (2025) étaient ainsi :

	Objectifs	Atteinte 2025	Reconduction 2026
	Amélioration de la couverture de données	Continu	Objectif reconduit
	Dialogue avec au moins 5 entreprises les plus « mauvais contributeurs » en termes d'évaluation de la température induite	Réalisé	Objectif reconduit
	Poursuite de la couverture de l'analyse des plans de transition des émetteurs dans ABA, incluant les nouveaux émetteurs des fonds ISR non encore analysés, ainsi que la mise à jour des analyses existantes. Pour les émetteurs présentant un écart significatif entre les résultats obtenus et les objectifs fixés, un engagement pourra être mis en œuvre	-	Nouvel objectif 2026
	Soutien des résolutions "Say on Climate"	Réalisé	Objectif reconduit
	Mise en place d'outils de gestion pour atteindre les objectifs à moyen terme	Continu	Objectif reconduit
	Exclusions des investissements exposés au charbon, à hauteur de 10% de chiffres d'affaires	Réalisé	Objectif reconduit
	Exclusions des investissements exposés à la production de pétrole et de gaz non conventionnels, à hauteur de 10% de chiffres d'affaires	Réalisé	Objectif reconduit


- Objectifs à Moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du Charbon (2030 - 2040)

	Objectifs	Atteinte 2025
	Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 5% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2027	Objectif atteint en 2025
	Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE	Trajectoire conforme
	Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2040 pour les pays en dehors de l'OCDE	Trajectoire conforme
	Exclusion des investissements exposés à la production d'hydrocarbures non conventionnels, à hauteur de 5% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2030	Trajectoire conforme
	Exclusion des investissements exposés à la production d'hydrocarbures non conventionnels, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2040	Trajectoire conforme

- Objectifs moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030) :

	Objectifs	Atteinte 2025
	L'indice moyen de réchauffement de la température des portefeuilles de DNCA Finance inférieur à 2,2°C, selon une méthodologie d'analyse intégrant à ce jour uniquement les scopes 1 et 2 (l'année de référence pour DNCA Finance est 2020, l'indice moyen de réchauffement de la température était alors de 2.5°) (voir graphique ci-dessous).	Aligné
	DNCA Finance s'engage à intégrer le scope 3 de l'ensemble de ses participations, une fois ce dernier disponible et standardisé. A cette échéance, DNCA Finance se réservera le droit d'ajuster ses objectifs. Dans l'intervalle, DNCA Finance apportera tout commentaire qualitatif pour le suivi de ces objectifs.	En cours de réalisation
	Les objectifs s'entendent à périmètre constant tel que défini dans la présente politique.	

- Ambitions à long terme (2050) :

	Objectifs
	L'indice moyen de réchauffement de la température des portefeuilles de DNCA Finance inférieur à 2°C (l'année de référence étant 2020, avec une température observée de 2.5°), selon une méthodologie d'analyse intégrant à ce jour uniquement les scopes 1 et 2.

Ces objectifs seront analysés régulièrement par DNCA Finance, notamment lors de la production du rapport annuel « Pressions environnementales ». Dans ce cadre, DNCA Finance s'assurera de son alignement avec la trajectoire climat, analysera les écarts le cas échéant, et adaptera les mesures adéquates.

d. Alignement avec les Objectifs Internationaux de la Convention sur la Diversité Biologique

La 15^{ème} conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence Chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un nouveau plan stratégique mondial sur la biodiversité « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal » et ainsi succéder aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité. Ces objectifs sont détaillés dans l'annexe *Cibles mondiales de Kunming à Montréal pour 2030*. Parmi ces cibles, trois ont un objectif quantitatif : réduire la perte des zones de forte importance pour la biodiversité « proche de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des aires dégradées (cible 2) et atteindre 30 % d'aires (marines, côtières, terrestres et d'eaux douces) protégées (cible 3).

e. Risques liés à l'érosion de la biodiversité

De la même manière, l'érosion de la biodiversité peut être source de pertes économiques et financières potentielles pour les émetteurs. Toutefois, les moyens d'analyse, les technologies et les données sont encore très peu disponibles et matures.

Dans le cas de la perte de biodiversité, on distingue, comme pour le climat, deux types de risques : risques physiques et risques de transition. Ces risques sont décrits ainsi par la TNFD (Task-force on Nature-related Financial Disclosure) : comme l' « ensemble des risques et opportunités financiers pour l'organisation résultant des impacts sur la nature et/ou des relations de dépendance vis-à-vis de la nature »⁷.

f. La Stratégie Biodiversité de DNCA Finance

Dans un contexte d'un manque de données harmonisées et de standardisation des méthodologies, DNCA Finance ne fixe pas à ce jour d'objectifs à 2030 mais inscrit sa réflexion et sa recherche sur l'érosion de la biodiversité dans le contexte de la contribution :

- Aux ambitions proposées par le plan stratégique mondial sur la biodiversité « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal » ;
- A la stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 ;
- A la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) ;
- Au respect des limites environnementales globales ;
- Ambitions à court terme :

⁷Source : « Proposition de portée technique – Recommandations pour le TNFD », TNFD

	Objectifs	Atteinte 2025	Reconduction 2026
⚠	Mise en place des outils pour évaluer l'empreinte biodiversité des portefeuilles en testant le calcul des indicateurs MSA et PDF	Réalisé	Objectif reconduit
	Dialogue avec au moins 5 entreprises présentant différents niveaux de maturité, sur la mise en œuvre de cadres reconnus pour l'évaluation, le suivi et la publication des risques financiers liés à l'érosion de la biodiversité, couvrant les référentiels de reporting, les méthodologies et les cadres de gestion et de stratégie	-	Nouvel objectif 2026
	Dialogue avec au moins 2 entreprises identifiées pour l'exemplarité de leurs pratiques concernant les impacts biodiversité	Réalisé	Objectif non reconduit
	Ambition de poursuivre le développement du score biodiversité propriétaire de DNCA, avec, le cas échéant, une mise en œuvre progressive auprès des émetteurs dans ABA	-	Nouvel objectif 2026

DNCA Finance intègre certains enjeux liés à la biodiversité dans son outil d'analyse propriétaire ABA, à la fois via la notation « Risque de responsabilité » et la notation « Transition Economique Durable ».

Parallèlement, nous travaillons au développement d'un score biodiversité propriétaire, intégrant à la fois les pressions exercées sur celle-ci et les dépendances associées.

Enfin, les atteintes à la biodiversité sont l'un des enjeux de la Politique d'engagement de DNCA Finance.

III. CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

1. Notre participation aux réflexions et actions de place



En 2017, DNCA Finance a signé les **Principes pour l'Investissement Responsable** des Nations Unies (UNPRI) pour apporter un cadre structurant à la démarche et participer aux débats de place en tant qu'investisseur actif de long terme.

Notre volonté est de participer à l'ensemble des initiatives et évènements de place permettant une diffusion pertinente de l'investissement responsable (grand public, institutionnel ou entreprise) et une contribution aux enjeux des régulations (consultation des pouvoirs publics notamment). Nous souhaitons également permettre à la recherche académique d'évoluer sur ces sujets, et toute action positive dans ce sens sera soutenue.

De même DNCA Finance apporte une attention particulière au label d'État ISR dans sa forme actuelle et entend participer à son évolution.

Par ailleurs, Léa Dunand-Chatellet, Directrice du Pôle de Gestion Investissement Responsable, est membre du Comité du Label ISR depuis mai 2024, et préside la Commission Investissement Responsable de l'AFG depuis le 30 avril 2024.

Adhésion, chartes, codes, initiatives ESG

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions de l'initiative	Rôle de DNCA Finance
Principles for Responsible Investment 	2017	<ul style="list-style-type: none"> Aider les investisseurs à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires. 	
Carbon Disclosure Project 	2018	<ul style="list-style-type: none"> Aider à la divulgation de l'impact environnemental des entreprises Permettre aux investisseurs, aux entreprises, aux villes et aux gouvernements nationaux et régionaux de faire les bons choix aujourd'hui afin de construire une économie prospère qui fonctionne pour les personnes et la planète à long terme 	DNCA Finance a relancé certains émetteurs afin de les inciter à actualiser et vérifier les informations publiées <ul style="list-style-type: none"> Campagne de transparence (5 émetteurs) Campagne d'amélioration (5 émetteurs)
Climate 100+	2021	Peser sur les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial afin	DNCA Finance fait partie du groupe d'investisseur

		<p>de s'assurer qu'elles prennent les mesures nécessaires</p>	<p>s'engageant auprès de la société Airbus</p>
<p>TCFD</p> 	<p>2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inciter les entreprises et les organisations à la transparence sur leurs risques climatiques, afin de rendre les investissements dans ces entreprises plus sûrs 	
<p>AFG / Commission finance durable</p> 	<p>2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publier des statistiques annuelles sur l'investissement responsable ▪ Promouvoir le Label ISR et les travaux sur l'évolution de son cahier des charges ▪ Soutenir les sociétés de gestion sur l'application des réglementations SFDR, Taxonomie, Article 29 de la LEC ▪ Réviser le guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon ▪ Lancer des groupes de travail autour de thèmes comme la biodiversité, les énergies conventionnelles et l'investissement à impact 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à des groupes de travail ▪ Participation au Groupe de Travail «Analyse Extra financière» de l'Institut de la Finance Durable (développement d'un corpus méthodologique pour l'analyse et notation des performances climat des entreprises, sélection d'un ou deux auteurs pour la rédaction d'un livre de référence) ▪ Par ailleurs, Léa Dunand-Chatellet préside la Commission Investissement Responsable depuis le 30 avril 2024
<p>Net Zero Asset Managers initiative</p> 	<p>2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inciter le secteur de la gestion d'actifs à s'engager en faveur d'un objectif d'émissions nettes nulles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DNCA Finance a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et s'est ainsi engagée à poursuivre ses campagnes d'engagement pour inciter les entreprises à transmettre leurs données climatiques et réduire leurs émissions de GES. ▪ DNCA Finance s'est également fixé un objectif intermédiaire d'actifs sous gestion « zero emission », revu tous les 5 ans
<p>Finance for Biodiversity Pledge</p> 	<p>2024</p>	<p>Inciter le secteur de la gestion d'actifs à s'engager pour la préservation de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DNCA Finance s'engage, au cours des 2 prochaines années, à collaborer et à partager ses connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation

			<p>d'objectifs liés à la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La société de gestion intégrera également la biodiversité dans sa politique d'investissement responsable et dans son dialogue actionnarial. ▪ Elle évaluera les impacts positifs et négatifs de ses investissements sur la biodiversité et publiera des objectifs mesurables pour augmenter ses impacts positifs tout en réduisant ses impacts négatifs. ▪ Enfin, DNCA Finance rendra compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans ses portefeuilles d'investissements.
<p>Nature Action 100</p> 	2024	<p>Cette démarche mondiale, portée par des investisseurs, vise à intensifier les actions des entreprises en faveur de la préservation de la nature et de la biodiversité. L'objectif est de réduire les risques financiers tout en protégeant les intérêts économiques à long terme des clients et bénéficiaires des investisseurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DNCA Finance fait partie du groupe d'investisseur s'engageant auprès de la société Zoetis.

2. Partager nos convictions

DNCA Finance souhaite partager ses convictions d'investisseur responsable avec ses parties prenantes et nourrir la réflexion collective.

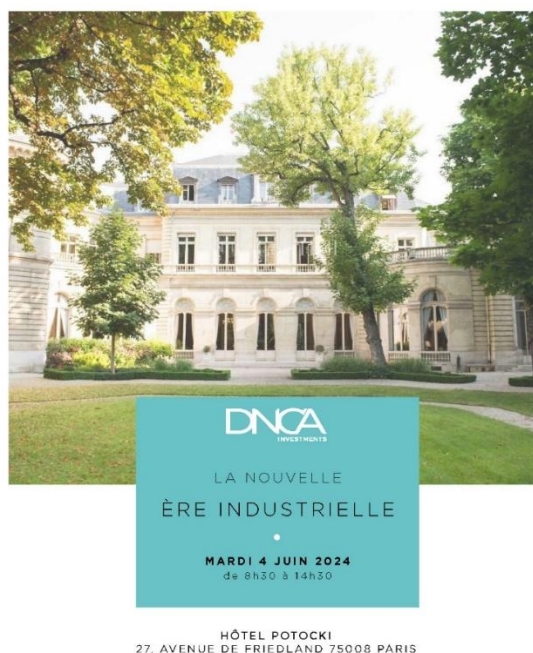
Pour cela, DNCA Finance participe à des articles et interviews publiés dans la presse spécialisée (TV et magazines), et propose une lettre ISR reprenant des informations liées aux thématiques d'investissement, des interviews d'experts ou de dirigeants d'entreprise ou encore un reporting détaillé de la gamme Sustain.



DNCA Finance organise par ailleurs des conférences et des évènements auxquels elle convie ses clients et publie de nombreux ouvrages de réflexions et de pédagogie.



- Beyond Day : organisé sur une fréquence biennale, cet évènement, destiné aux clients et partenaires de DNCA, a une vocation avant tout pédagogique de sensibilisation autour des grands enjeux de l'investissement responsable en réunissant experts et acteurs du développement durable (exemple : Beyond Day du 04/06/2024 sur le thème « La nouvelle ère industrielle »).



- L'ensemble de nos actions de communication est détaillé dans l'annexe *Communication*.


IV. NOTRE GAMME DE FONDS


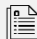




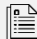
1. Une approche diversifiée, des gammes de fonds différenciées

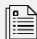



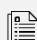
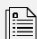





La mise-en-application de l'investissement responsable au sein de la gamme des fonds DNCA ne se fait pas de façon uniforme – un non-sens selon nous, ne serait-ce que par rapport à l'éventail très large des besoins exprimés par nos clients – mais selon une approche diversifiée pour répondre aux différentes sensibilités.



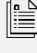




Les fonds ISR de DNCA Finance sont des fonds de conviction qui intègrent dans leur processus de gestion une double-approche : exclusion des valeurs en risque de Responsabilité et sélection privilégiée des acteurs de la Transition Durable, éventuellement à des degrés différents selon les stratégies. Avec la prise en compte de ces enjeux dans la gestion, l'objectif reste de délivrer une performance supérieure à celle de leurs indices de référence sur l'horizon de placement recommandé.

En parallèle de la performance financière, l'objectif de nos fonds regroupés au sein de la gamme ISR Sustain, gamme dédiée à la gestion de style Responsable et Durable est d'avoir une contribution positive sur les enjeux de la Transition Durable.

Nom de l'OPC	Encours au 31/12/2025	Part des encours totaux (%)	Classe d'actifs	SFDR	Label ISR	Prospectus
GAMME Sustain (ARTICLE 9)						
DNCA Invest Sustain Alterosa	166m	0,31	Diversifié	9		
DNCA Invest Sustain Semperosa	396m	0,59	Actions européennes	9		
DNCA Invest Sustain Climate	318m	0,38	Actions européennes	9		
DNCA Invest Sustain Real Estate	5m	0,01	Actions immobilières de la zone euro	9		
ACTIONS – Croissance						
DNCA Invest SRI Europe Growth	739m	1,37	Actions européennes croissance	8		
DNCA Invest SRI Norden Europe	336m	0,62	Actions Europe du Nord	8		
DNCA SRI Euro Quality	2 203m	4,09	Actions européennes	8		
ACTIONS – Global						
DNCA Invest Global New World	848m	1,57	Actions Internationales	8		
ACTIONS - Européennes Blend						
DNCA Invest AlphaPlay European Equities (ex DNCA Engage)	373m	0,69	Actions européennes ISR	8		
DNCA Invest Euro Dividend Grower	478m	0,89	Actions européennes	8		
DNCA Invest AlphaPlay Euroland Equities (ex DNCA Opportunités Zone Euro)	847m	1,57	Actions zone euro	8		
ACTIONS – Value						
Centifolia	763m	1,42	Actions françaises 'Value'	8		
DNCA Invest Value Europe	1 442m	2,67	Actions européennes value	8		
ACTIONS - Performance Absolue						

DNCA Invest One	187m	0,35	Actions long-couvert Europe	8		
ACTIONS - Small & Mid-Cap						
DNCA Invest Archer Mid-Cap Europe	1 686m	3,13	Actions européennes mid-cap	8		
DNCA Invest Explorer Smid Euro	508m	0,94	Actions Zone Euro petites et moyennes capitalisations	8		
DNCA Actions Euro PME	417m	0,77	Actions de petites capitalisations de la Zone Euro	8		
Matières Premières						
DNCA Invest Strategic Resources	240m	0,45	Fonds matières premières	8		

Nom de l'OPC	Encours au 31/12/2025	Part des encours (%)	Classe d'actifs	SFDR	Label ISR	Prospectus
MIXTE						
Eurose	2 941m	5,45	Mixte patrimonial	8		
DNCA Invest Eurose	2 756m	5,11	Mixte patrimonial	8		
DNCA Invest Evolutif	890m	1,65	Mixte Flexible	8		
DNCA Evolutif PEA	42m	0,08	Mixte Flexible	8		
DNCA Quadro	69m	0,13	Fonds d'Investissement Alternatif	8		
DNCA Invest Evolutif Balanced	9m	0,02	Fonds multi-actifs	8		
TAUX						
Obligations Court Terme						
DNCA Sérénité Plus	948m	1,76	Obligations zone euro court terme	8		
DNCA Invest Sérénité Plus	381m	0,71	Obligations zone euro court terme	8		

Performance Absolue Obligataire						
DNCA Invest Alpha Bonds	25 624m	47,52	Obligations Internationales Multi-stratégies	8		
Crédit						
DNCA Invest SRI High Yield	135m	0,25	Fonds d'obligations crédit high yield - ISR	8		
DNCA Invest Credit Conviction	1 910m	3,54	Crédit flexible	8		
DNCA Invest Financial Credit	140m	0,26	Fonds d'obligations internationales	8		
Convertibles						
DNCA Invest Convertibles	633m	1,17	Obligations convertibles européennes	8		
DNCA Invest Global Convertibles	46m	0,09	Obligations convertibles globales	8		
Inflation						
DNCA Invest Flex Inflation	182m	0,34	Obligations internationales indexées sur l'inflation	8		

2. La gamme de fonds/compartiments Sustain

Notre gamme de fonds Sustain (ex Gamme « BEYOND ») dédiée à la gestion Investissement Responsable est entièrement tournée vers la sélection de valeurs présentant des contributions positives aux enjeux du développement durable. Cette gamme regroupe les fonds dont la gestion intègre successivement dans le processus de sélection de valeurs les enjeux de Risque de Responsabilité et de contributions positives à la Transition Durable.

Au sein de la gamme Sustain, les fonds ci-dessous relèvent de l'article 9 de la réglementation européenne SFDR. Les trois premiers fonds de cette liste bénéficient également du label français ISR.

GAMME SUSTAIN



DNCA Invest Sustain Alterosa



DNCA Invest Sustain Semperosa



DNCA Invest Sustain Climate

DNCA Invest Sustain Real Estate

Principales caractéristiques :

- Gestion ISR de Conviction
- Approche Best-in-Universe
- Couverture du portefeuille par une analyse ESG : min 90%
- Exclusion des notations < 4/10 (note de Responsabilité d'Entreprise issue de ABA)
- Exclusion minimale de 30% sur la base de la notation Responsabilité d'Entreprise issue de ABA
- Politique de vote et d'engagement
- Politique d'exclusion des armes controversées
- Politique d'exclusion sectorielle incluant les sociétés en infraction à l'UNGC
- Objectif de sur-performer 2 indicateurs extra-financiers⁸ pour les fonds bénéficiant du Label ISR dans sa version 3⁹
- Recherche d'externalités positives liées à la Transition Durable

⁸ La liste détaillée des indicateurs extra-financiers retenus par fonds est présentée en annexe

⁹ Afin de tenir compte des progrès nécessaires en matière de disponibilité des données de durabilité en provenance des émetteurs, le taux de couverture évoluera progressivement :

- Avant fin 2024 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 70% et un second avec un taux de couverture d'au moins 50% ;
- Avant fin 2025 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 80% et un second avec un taux de couverture d'au moins 55% ;
- Avant fin 2026 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un second avec un taux de couverture d'au moins 60%

3. La gamme de fonds/compartiments ISR Responsable

Notre gamme de fonds ISR Responsable dédiée à la gestion Investissement Responsable sont des fonds article 8 au sens de la réglementation européenne SFDR. Ces fonds intègrent dans le processus de sélection de valeurs les enjeux de Responsabilité d'Entreprise comme un filtre d'exclusion des entreprises présentant de mauvaises pratiques ou encore étant exposées à des enjeux réputationnels importants. Les fonds bénéficiant du Label ISR intègrent par ailleurs des critères supplémentaires dans le processus de sélection de valeurs.

Principales caractéristiques :

- Gestion ISR
- Approche Best-in-Universe
- Couverture du portefeuille par une analyse ESG : min 90%
- Exclusion des notations < 2/10 (note de Responsabilité d'Entreprise issue de ABA)
- Exclusion minimale de 20% sur la base de la notation Responsabilité d'Entreprise issue de ABA (30% pour les fonds bénéficiant du Label ISR dans sa version 3)
- Politique de vote et d'engagement
- Politique d'exclusion des armes controversées
- Politique d'exclusion sectorielle incluant les sociétés en infraction à l'UNGC
- Objectif de sur-performer 2 indicateurs extra-financiers¹⁰ pour les fonds bénéficiant du Label ISR dans sa version 3¹¹

L'ensemble des exclusions normatives et sectorielles relevant de la politique d'exclusion générale de DNCA Finance s'applique à cette gamme de fonds.

Une présentation plus détaillée de ces listes et des critères retenus est exposée dans le document « Politique d'Exclusion » de DNCA Finance, disponible sur notre site internet.

4. L'univers d'investissement et calcul du taux d'exclusion

a. Définition des univers d'investissement

Les univers d'investissement sont définis dans le cadre des prospectus des fonds et reposent sur deux paramètres :

- L'objectif de gestion incluant l'indice de référence,
- L'univers d'investissement incluant le nombre de valeurs constituant l'univers de gestion.

Le cas échéant, certaines stratégies précisent également les zones géographiques et/ou tailles de capitalisation.

Selon ces deux paramètres, chaque fonds est rattaché à un univers d'investissement type qui correspond à la stratégie dominante du portefeuille. Les univers d'investissement sont rationalisés

¹⁰ La liste détaillée des indicateurs extra-financiers retenus par fonds est présentée en annexe

¹¹ Afin de tenir compte des progrès nécessaires en matière de disponibilité des données de durabilité en provenance des émetteurs, le taux de couverture évoluera progressivement :

- Avant fin 2024 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 70% et un second avec un taux de couverture d'au moins 50% ;
- Avant fin 2025 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 80% et un second avec un taux de couverture d'au moins 55% ;
- Avant fin 2026 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un second avec un taux de couverture d'au moins 60%

pour associer au même fichier de sélectivité des fonds ayant des périmètres de gestion comparables: pays, taille de capitalisation et classe d'actifs.

Un fichier Excel dynamique partagé par les équipes de Recherche Extra-Financière, Risques, Data et Juridique recense les fonds rattachés à chaque fichier. Il est mis à jour en fonction des évolutions de périmètre.

b. Notation ESG des émetteurs

La notation des émetteurs constituant un fichier de sélectivité repose par défaut sur la note interne ABA qualitative exposée plus haut pour tous les titres investis en portefeuille ou ayant déjà été investis par le passé. Dans le cas contraire, une note ABA quantitative est utilisée. La seule différence avec la note qualitative réside dans la source des données : les différents champs de notre outil propriétaire sont alors alimentés principalement par la base de données ESG de MSCI, et dans une moindre mesure par ISS (Institutional Shareholder Services). Le recours à cette notation quantitative est utilisé pour compléter et maximiser le taux de couverture des univers sans pour autant garantir une couverture exhaustive.

c. Calcul des taux d'exclusion

Les taux d'exclusion sont calculés sur la base des notations ABA (qualitative ou quantitative). Ils correspondent aux niveaux d'exigence des stratégies ISR de chaque fonds telles que précisées dans leur prospectus et se traduisent par une réduction de 20% de l'univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial de chaque fonds. Pour les fonds bénéficiant du Label ISR dans sa version 3, ce niveau d'exigence est porté à une réduction de 30%.

Les valeurs qui ne sont couvertes ni par l'outil interne ABA qualitatif, ni par l'outil quantitatif sont considérées comme exclues. Cette démarche s'appuie sur une approche prudentielle qui vise à exclure toute société pour laquelle DNCA Finance ne dispose pas d'informations suffisantes lui permettant d'évaluer sa qualité ESG.

Les fonds labellisés ISR font par ailleurs l'objet d'un suivi spécifique au travers de fichiers de sélectivité permettant de démontrer et de contrôler le respect du seuil minimal d'exclusion de 30% de leur univers d'investissement. Ces contrôles sont réalisés mensuellement et les taux d'exclusion sont communiqués dans les reportings mensuels, en tenant compte des différents niveaux de couverture. Les fichiers de sélectivité sont quant à eux produits et enregistrés quotidiennement.

5. La construction de portefeuille

L'univers éligible ainsi défini constitue le point de départ de la construction de portefeuille. Dès lors, l'analyse financière, la qualité fondamentale de l'entreprise, la liquidité sur les marchés et le potentiel d'appréciation représentent les critères déterminants de la construction de portefeuille. Par ailleurs, l'analyse extra-financière complète l'analyse financière traditionnelle en identifiant de nouveaux risques ou des moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'enrichir notre connaissance fondamentale des entreprises pour sélectionner les meilleures valeurs en portefeuille. Une grille de conversion permet d'intégrer l'analyse extra-financière dans la valorisation des entreprises via la prime de risque.

Par ailleurs, les fonds DNCA Finance sont des stratégies de portefeuille non indicielles, qui ne tiennent pas compte des indices de référence auxquels elles sont comparées.

Enfin, s'agissant de la politique d'investissement et de désinvestissement, celle-ci est liée aux critères énoncés précédemment. Par exemple, le poids d'une valeur en portefeuille va progressivement diminuer au fur et à mesure de son appréciation sur les marchés. D'autre part, toute modification de la note de Responsabilité d'Entreprise conduisant à une dégradation en risque (note inférieure à la note seuil telle que définie dans le prospectus des fonds) implique un désinvestissement de la valeur en portefeuille. Ce désinvestissement doit être réalisé sans délai dans les meilleures conditions de marché. De même en cas de controverse majeure.

6. Emprunt de titres

Les fonds des gammes ISR Sustain et ISR Responsable ne pratiquent pas le prêt/emprunt de titres.

7. Utilisation des produits dérivés

Les fonds des gammes ISR Sustain et ISR Responsable sont autorisés à utiliser des instruments dérivés uniquement dans les conditions décrites par le prospectus.

Pour plus d'informations, les prospectus des différents fonds listés sont publiés sur le site internet de DNCA Finance, dont les liens sont disponibles dans le présent document.

8. Organismes solidaires

Les fonds de la gamme ISR Sustain ne sont pas investis dans des organismes solidaires.

V. DECLINAISON DE LA POLITIQUE INVESTISSEMENT RESPONSABLE

1. Notre outil d'analyse propriétaire ESG

a. Emetteurs privés : l'outil ABA (Above and Beyond Analysis)

Nous attachons une importance particulière à développer des outils propriétaires construits sur notre expertise et la conviction d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille. L'outil d'analyse ESG de DNCA Finance respecte ce principe et a pour objectif d'offrir une notation dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction.

Les informations émanant des entreprises constituent la majeure partie des données utilisées. Le dialogue avec les dirigeants et les visites de site renforcent notre compréhension et représentent une source inestimable de valeur ajoutée.

Notre outil est articulé autour de cinq piliers d'analyse indépendants et complémentaires communs à l'ensemble des stratégies :



*Objectifs de Développement Durable

L'objectif est de proposer une analyse détaillée apportant une valeur ajoutée à l'analyse financière traditionnelle. Cette analyse est réalisée exclusivement en interne par les équipes de DNCA Finance et s'appuie sur les données émanant des entreprises.

L'analyse ESG des valeurs est réalisée sous le contrôle et l'expertise du Pôle de Recherche Extra-Financière. Elle passe en revue sur la base de l'outil ABA l'analyse du Risque de Responsabilité, l'analyse de la contribution à la Transition Durable, le suivi des controverses, du *newsflow* et les rencontres avec les dirigeants d'entreprise. L'analyse est réalisée exclusivement en interne et n'intègre aucune notation d'agences externes.

L'analyse ESG s'appuie également sur les données des prestataires externes choisis pour leur expertise spécifique. Les données utilisées au sein de l'outil de notation propriétaire ABA (« Above and Beyond Analysis ») sont exclusivement issues des informations publiques fournies par les émetteurs. Ces données sont auditées, publiées, et reflètent la réalité opérationnelle des entreprises. Ainsi, l'ensemble de la méthodologie de notation ESG appliquée par DNCA Finance aux émetteurs privés repose sur des données réelles, à l'exclusion de toute donnée estimée ou modélisée.

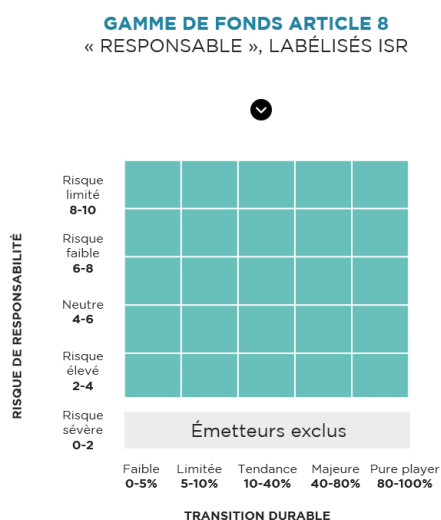
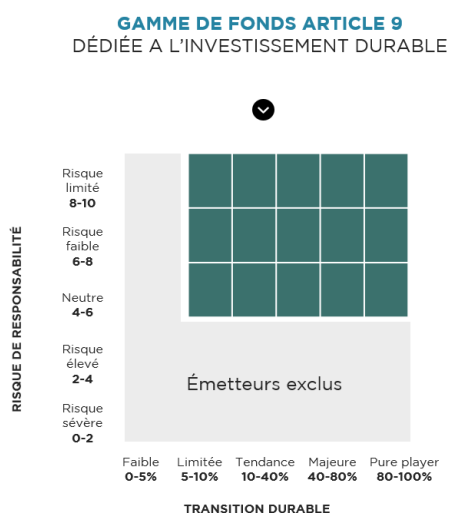
L'utilisation de données estimées intervient uniquement lorsque celles-ci sont issues de prestataires externes spécialisés (tels que MSCI, CDP ou équivalents) et concerne des cas spécifiques tels que l'élaboration des listes d'exclusion (normatives ou sectorielles) ou le calcul de la trajectoire climat de DNCA Finance, comme présenté notamment dans le Rapport Pressions Environnementales. Cette démarche témoigne d'un engagement à la fois en faveur de la transparence et de la rigueur dans l'intégration des critères ESG au sein des processus d'investissement.

Synthèse

Notre outil permet de mesurer à la fois les risques d'investissement issus de la note de Risque de Responsabilité, intégrant l'évaluation du risque de controverses, et les contributions positives grâce à l'évaluation de l'exposition à la Transition Durable. Les échanges et les informations concernant l'entreprise sont des éléments conservés dans l'outil ABA et constituent notre historique de données. En combinant le Risque de Responsabilité et la Transition Durable, nous cartographions les entreprises selon une approche risque/opportunité.

Univers éligible à la gamme Sustain

Univers éligible à la gamme ISR Responsable



Pilier risque de responsabilité

L'une des sources de création de valeur financière est d'éviter les risques de responsabilité (réputation, controverses, opérations). L'évolution de ces indicateurs de risques offre une analyse complémentaire souvent non encore intégrée dans les états financiers, permettant d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

Ce pilier propose une note sur 10 et se décompose en 4 thèmes : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et la responsabilité sociétale. Chaque thème est construit en tenant compte des enjeux les plus matériels pour les entreprises et le nombre de critères est volontairement restreint à 24.

Critères et piliers d'analyse de la responsabilité d'entreprise



Pilier transition durable

La seconde source « d'alpha » vient des investissements orientés vers les grandes tendances de long terme, naturellement en croissance. Analyser la transition économique durable permet de sélectionner des entreprises qui bénéficient de ces tendances. Cinq transitions macroéconomiques sont identifiées : démographie (inclusion des séniors, accès à l'éducation...), médecine (diagnostic, lutte contre les maladies endémiques...), économie (accès aux services financiers, digitalisation des échanges...), mode de vie (écoconception, consommation collaborative...) et écologie (traitement de l'eau, énergies renouvelables...).

Analyse de la Transition Durable à travers 5 piliers



Sur cette base, le pilier Transition Durable offre une analyse des contributions positives d'une entreprise au travers de ses activités, produits et services, en identifiant si une entreprise contribue à la Transition Durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle proportion. Pour des raisons de transparence de l'information, à ce jour le critère d'exposition retenu est celui du chiffre d'affaires. Cependant, nous souhaitons évoluer à terme vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses en recherche et développement ou encore la part des produits.

Le niveau d'exposition s'échelonne de 0 à 100%, classant les entreprises en 5 catégories, et donne lieu à une évaluation sur le niveau de contribution positive à la Transition Durable, selon un référentiel « transition durable » propre à DNCA Finance. La répartition de l'univers est indépendante de notre évaluation.

L'analyse de l'exposition à chaque transition résulte des informations publiées par les entreprises. Nous ne réalisons pas d'estimation et en l'absence d'informations précises nous adressons une demande spécifique à l'entreprise.

Pilier controverses

Ce pilier permet de suivre le niveau de controverse des entreprises en reprenant la typologie utilisée dans l'analyse de Risque de Responsabilité : controverses actionnariales, controverses environnementales, controverses sociales et controverses sociétales. Notre objectif est de mettre en adéquation les principes édictés par les entreprises et la réalité observée ainsi que de constituer une base d'alertes pour les gérants. Chaque controverse identifiée fait l'objet d'une analyse complète consignée dans notre outil propriétaire ABA. À l'issue de ce travail, nous distinguons les controverses selon leur niveau de gravité pour obtenir une notation agrégée.

Nous utilisons cette analyse comme un indicateur avancé lorsqu'elle est tangible et non comme un outil de sanction systématique. En effet, la dimension internationale des entreprises et la profusion des informations nous obligent dans chaque situation à distinguer des cas d'alertes isolées des alertes majeures. Pour autant, une succession de cas isolés peut par exemple témoigner d'une infraction généralisée à l'échelle de toute l'entreprise.

Pilier dialogue et newsflow

Les échanges avec les dirigeants sont le cœur de notre métier de gérant. L'analyse extra-financière s'attache de la même manière à rencontrer le plus souvent possible les entreprises afin d'échanger sur les sujets de Responsabilité et de Transition Durable. Nous valorisons ce dialogue qui permet une

meilleure compréhension de l'entreprise et de sa stratégie. C'est à ce titre que nous rencontrons les entreprises, soit sous la forme de tête à tête avec les dirigeants soit lors de visites de sites.

Un reporting précis de ces rencontres dédiées aux enjeux extra-financiers est renseigné par les gérants dans notre outil d'analyse ainsi que les informations importantes sur les entreprises (newsflow). Par ailleurs, nous appliquons une [politique d'engagement et de vote](#) propre à DNCA Finance lors des Assemblées Générales des entreprises.

Pilier ODD

En 2015, les Etats-membres de l'ONU ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés. Nous avons développé dans notre outil d'analyse propriétaire ABA une section dédiée aux ODD afin de pouvoir adapter ces enjeux à la gestion d'actifs et en particulier aux entreprises. Dans ce pilier, le référentiel utilisé est directement celui des Objectifs de Développement Durable.

Le cas échéant, l'exposition et la contribution d'une entreprise à un ou plusieurs objectifs est renseigné dans notre outil.

Les piliers Contribution Positive/AIM¹² et Climat et sont quant à eux complémentaires et optionnels, dédiés aux stratégies à contribution positive.

Pilier climat

Analyse des risques de transition liés au changement climatique

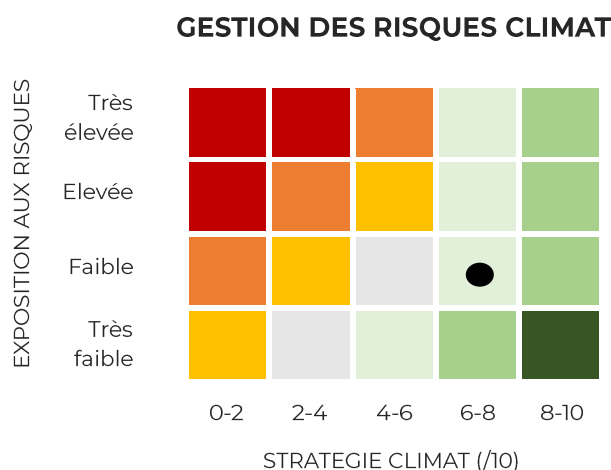


Notre approche repose sur une matrice qui combine une évaluation fine des risques climat auxquels chaque entreprise fait face avec une analyse de sa stratégie climat pour déterminer la qualité de sa gestion des risques climat.

- L'exposition aux risques de transition est déterminée pour chaque entreprise en fonction de son secteur et de son empreinte géographique. Nous suivons le même cadre d'analyse que celui présenté dans la TCFD, avec une évaluation des risques politiques et de régulation, des risques technologiques, des risques de marché et des risques de réputation. Le niveau de risque ainsi évalué va de « Très faible » à « Très élevé ».
- L'évaluation de la stratégie climat de l'entreprise est un des 24 critères renseignés dans l'analyse du Risque de Responsabilité, critère intitulé « Politique climat et énergétique ». Nous évaluons ainsi la qualité de la politique climat, la pertinence des actions mises en place, ainsi que les résultats obtenus pour obtenir une note sur 10.

¹²AIM : Analyse Additionalité, Intentionnalité, Mesurabilité

Evaluation de la gestion des risques climat



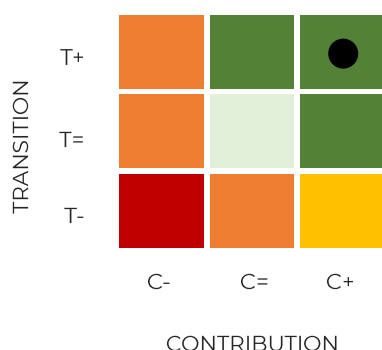
Cette évaluation nous permet de déterminer quelles entreprises ont une gestion adéquate de leurs risques climat et lesquelles sont à risque ; les plus à risques (combinant une forte exposition et une stratégie climat insuffisante) seront ciblées dans notre politique d'engagement.

Les entreprises qui ont une gestion « insuffisante » ou « très insuffisante » sont exclues des fonds Sustain ayant une philosophie de gestion liée au climat (DNCA Invest Sustain Climate).

Notation Transition/Contribution

La sélection des entreprises en portefeuille s'appuie sur une analyse fondamentale de l'activité, du modèle économique et de la stratégie de chaque entreprise considérée afin de déterminer le niveau d'alignement avec un scénario en ligne avec l'Accord de Paris. Cette analyse nous permet pour chaque entreprise de déterminer si sa trajectoire de décarbonation est compatible avec les objectifs internationaux (analyse de la Transition) et si l'entreprise contribue à la décarbonation d'autres entreprises et secteurs via ses produits et services (analyse de la Contribution).

Cette double analyse se traduit pour chaque entreprise par une note climat Transition / Contribution, avec pour chacun des 2 aspects une gradation - / = / +. Seules les entreprises dont la combinaison des notes de Transition/Contribution ne sont pas dans les zones orange/rouge dans la matrice ci-dessous sont éligibles.



L'analyse de la Transition

Nous avons enrichi notre module d'analyse de la Transition dans ABA, notamment pour tenir compte des évolutions du Label ISR dans sa version 3. Ce module se base sur des données et des informations

fournies par les entreprises et des sources de référence comme le GIEC, CDP, ou l'initiative Science-Based Targets (SBT).

Dans ce module nous évaluons plusieurs aspects de la stratégie climatiques des émetteurs : les objectifs de décarbonation et leurs suivis, les moyens mis en œuvre et la gouvernance associée à ces enjeux. Cela nous permet de juger la crédibilité de cette stratégie et sa conformité avec les Accords de Paris.

Pour estimer l'alignement des sociétés avec l'Accord de Paris, nous nous basons sur 1) le scénario du GIEC qui implique une réduction annuelle de 7% des émissions de GES 2) Les données et les engagements des émetteurs à la Science-Based Targets initiative. En effet, nous pensons qu'il est important de se baser sur des modèles et scénarii reconnus par tous et qui forment une base commune pour les entreprises et leurs investisseurs, tout en restant conscients de certains partis pris et des limites de tout exercice de modélisation de scénario.

Pour chaque entreprise, nous nous attachons tout d'abord à identifier les principaux enjeux carbonés en analysant une série d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- L'empreinte carbone (scope 1, 2, 3) ;
- Les éléments de stratégie et les objectifs climat de l'entreprise qui nous servent à modéliser sa trajectoire de décarbonation ;
- Les moyens mis en œuvre et leviers d'action permettant l'atteinte des objectifs précédents ;
- L'exposition de la société aux risques climatiques conformément à la TCFD ;
- Les données liées à la Taxonomie Européenne.

Nous évaluons ensuite l'alignement de la trajectoire de décarbonation de l'entreprise avec sa trajectoire de référence (secteur pertinent/zone Europe) pour déterminer si l'entreprise est en retard (T-), en ligne (T=) ou en avance (T+) sur cette trajectoire.

Cette analyse de la trajectoire, mais aussi des engagements pris (Net Zero, SBTi) et les niveaux d'alignement de la société avec la taxonomie européenne, servent à déterminer la nécessité de lancer un engagement, ou non, avec la société. La description et la conclusion de l'engagement le cas échéant sont renseignés dans ABA.

L'analyse de la Contribution

Pour ce qui concerne l'analyse de la Contribution, c'est-à-dire en quoi les produits et services de l'entreprise contribuent ou non à la transition bas carbone d'un ou plusieurs secteurs, nous nous attachons à plusieurs éléments d'analyse :

- La « part verte » climat de l'entreprise, c'est-à-dire la part de ses produits et services qui contribuent à la transition bas carbone, ce qui nous permet de définir le périmètre d'analyse ;
- Les secteurs adressés par les produits et services de l'entreprise, et notamment la part dédiée aux 4 secteurs clés que sont l'énergie, le transport, le bâtiment et l'industrie ;
- La contribution positive des produits et services, évaluée en termes d'économie d'énergie ou de CO2 (les économies de matière sont recalculées en termes d'économies de CO2) ;
- La part des investissements et d'innovation dédiée à ces produits et services bas carbone, ce qui nous permet d'évaluer si cette contribution est pérenne voire devrait s'accélérer ;

b. Emetteurs publics/Etats : critères d'analyse ESG spécifiques



Environnement



Social



Sociétal



Gouvernance

Au sein de notre outil propriétaire ABA, l'analyse ESG des Etats/émetteurs publics se décompose en :

- Une analyse des 4 piliers Environnement, Gouvernance, Social & Sociétal ;
- Une analyse Climat.

Nous attachons une importance particulière à l'utilisation de données homogènes et fiables. Ainsi, notre outil d'évaluation des enjeux ESG pour les émetteurs publics s'appuie sur un ensemble d'indicateurs choisis au sein de la base ISS Country Ratings et testés pour leur pertinence statistique. Ces indicateurs font l'objet d'un retraitement propriétaire pour calculer notre note propriétaire au niveau des Etats.

Analyse environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources naturelles (usage des sols, eau renouvelable, eau potable, gestion des forêts...) ▪ Changement climatique (alignement accords de Paris, émissions de GES, rejets de particules fines...) ▪ Energie (réserves d'énergie primaire, mix énergétique, consommation d'énergie par ménage...) ▪ Agriculture (part consacrée à l'agriculture soutenable, utilisation des OGM, production de viande...) ▪ Mobilité (Consommation d'énergie par les transports, mode de transport fret vs passagers...) ▪ Gestion des déchets et recyclage (rejets d'eau fraîche, production de déchets et part recyclée...)
Analyse gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat de droit et respect des libertés (indépendance et efficacité de la justice, état de droit, respect des droits fondamentaux, des droits de l'Homme...) ▪ Qualité des institutions et du cadre réglementaire (qualité des organes de gouvernement, qualité de la réglementation...) ▪ Vie démocratique (vitalité politique, système électoral, niveau de démocratie, stabilité politique...) ▪ Statut militaire et défense (dépenses militaires en pourcentage du PIB, implication dans des conflits...)
Analyse sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emploi (taux de chômage, taux de chômage de long terme, taux d'emploi 15-64 ans...)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé (espérance de vie, dépenses de santé, accès aux services médicaux...) ▪ Education et formation (dépenses dans l'éducation en pourcentage du PIB, ratio élèves/enseignants au primaire, taux accès à l'éducation secondaire...)
Analyse sociétale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inégalités (répartition des revenus, taux de pauvreté, indice de GINI...) ▪ Conditions de vie, libertés et respect des droits fondamentaux (non-discrimination, droit d'association, travail des enfants, travail forcé...)
Analyse Climat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le profil Climat d'un émetteur public fait l'objet d'une analyse séparée au sein de notre outil propriétaire et se décompose en 4 grands critères : ▪ Mix énergétique (sources fossiles, renouvelables, total approvisionnement en énergie...) ▪ Evolution du mix énergétique sur 5 ans (énergies fossiles, nucléaire, renouvelables...) ▪ Intensité carbone (émissions totales, part des émissions mondiales, intensité...) ▪ Réserves (charbon, gaz, pétrole et part des réserves mondiales...)

Notation pays

Au sein des 4 grands piliers d'analyse décrits ci-dessus, 82 indicateurs clefs font l'objet d'une notation sur 10, résultat de la moyenne pondérée des indicateurs.

Une notation finale ESG pour chaque pays est attribuée de 0 à 10, en équilibrant les 4 grands piliers d'analyse.

Enfin, un certain nombre de controverses considérées comme graves au niveau des pays sont répertoriées (respect des droits humains, discrimination, respect de la liberté d'association, de la liberté de la presse...). Le fait pour un Etat de contrevenir à un ou plusieurs de ces sujets de controverses se traduit par un malus appliqué au pilier concerné.

Analyse Climat

Outre la notation pays découlant des 4 grands piliers d'analyse décrits ci-dessus, un onglet 'Climat' dans l'outil permet de rentrer plus en détail sur un certain nombre d'indicateurs/KPIs en lien avec le climat et déclinés selon les grandes catégories suivantes :

- Evolution du mix énergétique (5 ans) ;
- Mix énergétique ;
- Intensité Carbone ;
- Réserves.

A ce stade cet onglet 'Climat' n'a pas d'impact sur la notation pays.

c. Matières premières : critères d'analyse ESG spécifiques

Le module Matières Premières vise à répondre aux besoins de l'expertise *Commodities* de DNCA Finance (DNCA Invest Strategic Ressources). Au sein de notre outil propriétaire ABA, l'analyse ESG des matières premières se décompose en :

- Une analyse du Risque de Responsabilité en 3 piliers Environnement, Sociétal & Social
- Une analyse de Transition.

Notation Risque de Responsabilité

La note Risque de responsabilité repose sur trois piliers :

- Pilier Environnemental : il est calculé en approche bottom-up (50% de la note) et top-down (50% de la note)

En bottom-up, l'équipe de gestion Matières Premières suit 3 critères (émissions de CO₂, Consommation d'eau, Tailing Waste) et utilise des données quantitatives issues de rapports d'agences, associations, instituts gouvernementaux ou non. L'équipe procède à une normalisation de ces critères, en relatif à l'univers d'investissement étudié, pour obtenir une note environnementale bottom-up entre 0 et 10.

Le résultat, pour chaque critère, est ainsi reporté dans l'outil ABA.

Le calcul de la note environnementale top-down est calculé sur la base du poids des pays producteurs dans la production mondiale de la matière première en question et leur note environnementale respective (reprise du module ABA Pays/note émetteurs publics-Etats).

- Piliers Social et pilier Sociétal : les notes sociales et sociétales sont remontées en top down, sur la base du poids des pays producteurs et leur note sociale et sociétale respective (reprises du module ABA Pays).

L'agrégation des trois notes ainsi obtenues permet d'obtenir une note de risque de responsabilité. La pondération est de 60% pour le pilier Environnemental, et de 20% pour chacun des 2 autres piliers.

Analyse de transition

L'onglet 'Analyse de transition' est un outil d'aide au calibrage du portefeuille. Il intervient dans la phase de construction du portefeuille, et notamment dans la construction de notre score stratégique¹³, avec l'idée d'étudier les potentielles externalités positives des matières premières (facilitation des technologies de décarbonation de l'économie, recyclage).

L'allocation stratégique repose sur une approche hybride entre analyse financière/fondamentale et analyse extra-financière. Elle est l'expression des préférences de sur-pondération/sous-pondération à moyen/long terme (1 – 3 ans) par rapport à l'indice de référence.

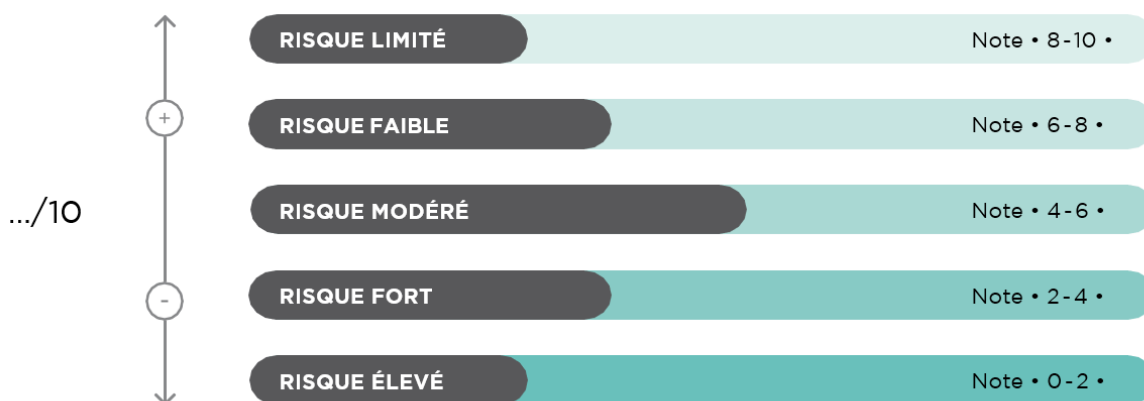
¹³ Le score stratégique se compose pour 60% d'un score financier (espérance de rendement, rolling yield historique et équilibre offre/demande) et pour 40% du score de transition (le nombre d'applications dans les nouvelles technologies, dont celle facilitant la décarbonation de l'économie, le poids de la green demand dans la consommation totale de la matière).

La note transition durable, basée sur 10, est décomposée pour 50% par une note de dé-fossilisation primaire (green demand, green mobility, green power generation) et pour 50% par une note de circularité (recyclabilité, recyclage effectif, économie d'énergie). Un critère discrétionnaire additionnel de Criticité peut jouer un rôle de bonus, jusqu'à 2 points supplémentaires, si la matière première est un élément incontournable de la transition durable comme le cuivre ou l'aluminium (mesuré notamment via nombre d'applications possibles de la matière première).

2. Méthodologie d'analyse (émetteurs privés)

a. Analyse Responsabilité d'Entreprise

L'analyse Responsabilité d'Entreprise est relative au secteur d'activité. Chaque valeur fait l'objet d'une notation qui s'échelonne de 0 à 10 et donne lieu à une recommandation sur le niveau de Risque Responsabilité. La répartition de l'univers tient compte des notations extrêmes.



b. Analyse transition durable

Chaque entreprise est évaluée selon son niveau de chiffre d'affaires en absolu. Le niveau d'exposition s'échelonne de 0 à 100% et donne lieu à une recommandation sur le niveau de contribution positive à la Transition Durable. La répartition de l'univers est indépendante de notre évaluation.



c. Fréquence de l'évaluation

Les indicateurs quantitatifs (ou KPI) sont revus au minimum tous les deux ans lors de la publication des rapports des entreprises et en fonction de l'accessibilité des données. A la suite d'un important appel d'offres sur l'approvisionnement en données ESG mené il y a quelques années, DNCA Finance dispose désormais d'un accès aux données brutes publiées par les entreprises dans le cadre des nouvelles obligations de reporting réglementaire. Cette évolution renforce la couverture des données disponibles et permet leur actualisation à mesure de leur publication.

Parallèlement, les notations de Responsabilité évoluent en continu au gré des informations qui parviennent publiquement et des controverses. Un outil de screening du « newsflow » a été développé pour capter le maximum d'informations disponibles. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements impactant pour les entreprises et qui sont pris en compte dans l'outil ESG dès leur officialisation. Une information ESG concernant une entreprise est systématiquement historisée dans l'onglet dialogue de l'outil ABA et fait l'objet d'une évaluation (positive, neutre, négative). Cette information est rattachée à un des 24 critères de la notation de Responsabilité et conduira ainsi à l'évolution de sa note : +1 (positif), 0 (neutre) ou -1 (négatif). Cette intégration a un impact direct et potentiellement quotidien sur la notation de Responsabilité d'une entreprise. De la même manière, l'intégration des controverses au moment de leur survenance impacte la note de Responsabilité (voir Pilier controverses). Ainsi, la notation ESG des entreprises est dynamique. Elle est historisée au 31/12 de chaque année et l'outil permet de visualiser un historique de notation de 3 ans.

Par ailleurs, l'outil d'analyse ESG est revu chaque année pour évaluer la nécessité de modifier certains critères. En pratique, ces modifications sont marginales et incrémentales. L'objectif est d'adapter l'outil aux nouveaux enjeux et supprimer ceux devenus éventuellement « mainstream ».

3. La gestion du risque de durabilité au cœur de nos processus

La gestion des risques en matière de durabilité de DNCA Finance repose sur l'analyse des différents risques (environnementaux, sociaux et de gouvernance) composant le « Risque de Responsabilité » évalué par ABA, auquel s'ajoutent l'analyse du risque climatique (risques physiques et de transition liés au changement climatique) et l'analyse des risques liés à la perte de biodiversité.

La gestion du risque en matière de durabilité est détaillée dans le document « Politique de gestion du risque en matière de durabilité » sur notre site internet.

a. Les indicateurs du risque de durabilité

DNCA Finance a choisi de retenir plusieurs types d'indicateurs pour mesurer et gérer les risques en matière de durabilité, dont les principaux sont :

- Notations issues d'ABA (émetteurs privés, souverains et matières premières)
- Controverses suivies par ABA (émetteurs privés et souverains)
- Notation ESG sur les OPC et SGP externes, à l'issue d'une « due diligence » ESG effectuées par les équipes de DNCA, ainsi que le sous score de cette notation « risques de durabilité »
- Indicateurs de risque financier lié au climat (VAR Climat)
- Ces indicateurs sont adaptés selon le type d'actifs gérés et les stratégies adoptées.

b. L'utilisation des indicateurs et le dispositif d'alerte

Des tableaux de bord reprenant les expositions des portefeuilles aux indicateurs sélectionnés sont actualisés régulièrement et utilisés par l'ensemble des gérants.

DNCA Finance utilise un dispositif d'alertes reposant sur le comportement d'indicateurs ESG.

Ces alertes, dont le seuil de déclenchement et le type dépendent de la stratégie du portefeuille, peuvent s'appuyer par exemple sur :

- La variation de la note « Risque de responsabilité » et/ou franchissement d'un certain seuil (en fonction des stratégies de gestion)
- Le franchissement de scores de controverses, intégrant leur gravité et/ou leur fréquence
- L'exposition à certaines typologies d'énergies fossiles et/ou sectorielles exprimées dans la Politique d'Exclusion DNCA
-

Dans un second temps, des alertes sur la VaR climat sont envisagées (variation et/ou franchissement de limites ; en fonction des stratégies de gestion).

En fonction de l'évolution des expositions et des alertes, les gérants pourront être amenés à ajuster les décisions d'investissement de la façon suivante, selon les stratégies de gestion :

- Entamer ou accélérer un processus d'engagement
- Revoir les hypothèses du cas d'investissement
- Ajuster le poids de la position

c. Constitution d'une liste « worst offenders »

DNCA Finance a mis en place une liste « worst offenders », constituée des émetteurs les plus à risque d'un point de vue responsabilité Environnement, Social et de Gouvernance sociétale. Cette liste est établie à partir de controverses majeures, dont les violations des principes du Pacte Global des Nations Unies, après analyse des membres de l'équipe de recherche extra-financière, et avec validation du Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID).

La détention d'un titre sur un émetteur inscrit sur cette la liste « worst offenders » est contrainte selon les modalités définies dans la Politique d'exclusion de DNCA. Dans ce cadre, des contraintes pré-trade bloquantes et post-trade sont paramétrées dans l'outil de passage d'ordres et le titre est, le cas échéant, désinvesti le plus rapidement possible, en fonction des conditions de marché et dans l'intérêt des porteurs.

d. Intégration du risque de durabilité dans le dispositif de contrôle des risques de DNCA Finance

DNCA Finance intègre le risque de durabilité dans son dispositif de contrôle des risques financiers (au fur et à mesure de la disponibilité des données), via des tableaux de bord, présentés aux Comités des Risques, tel que décrit dans la Politique de Gestion des Risques (« Risk Management Policy »), en indiquant les éléments suivants :

- Description des risques environnementaux
- Caractérisation des risques
- Segmentation des risques environnementaux, dont :

- Risques physiques : exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité
- Risques de transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, y compris risques de contentieux ou de responsabilité
- Risques sociétaux
- Risques de gouvernance

En fonction des stratégies de gestion et des engagements des différents portefeuilles, des limites sur des indicateurs ESG sont progressivement mises en place dans les prospectus, la Politique d'exclusion et dans le dispositif de limites internes - par exemple :

- Note minimale « Risque de responsabilité »
- Exposition maximale à certains secteurs
- Limite de VAR Climat (à venir)
- Empreinte carbone supérieure à celle de l'indice de référence

Conformément aux procédures internes de DNCA Finance encadrant le suivi des contraintes (réglementaires et statutaires) et le suivi des limites internes, un seuil d'alerte peut être défini afin d'anticiper le risque de dépassement de la limite, permettant au gérant d'ajuster et d'anticiper l'évolution du portefeuille.

4. Gestion des incidences négatives ou les conséquences des décisions d'investissement sur l'environnement et la société

Les « incidences négatives en matière de durabilité » sont les conséquences des décisions d'investissement sur les « facteurs de durabilité ». Selon le règlement européen SFDR, les facteurs de durabilité sont les « *questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption* » (article 2 du règlement).

La gestion des incidences négatives de DNCA Finance est décrite dans le document « Politique de gestion des incidences négatives » sur notre site internet.

L'analyse des incidences négatives de DNCA Finance s'appuie sur trois principes :

- Le respect des grands standards internationaux en matière de responsabilité sociétale (lignes directrices fixées par l'ONU, l'OIT et l'OCDE) lors de la sélection des émetteurs
- La contribution à l'atteinte de Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- La contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale, notamment l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique

a. Objectifs pour l'ensemble de la société de gestion

Ces objectifs seront définis précisément par le Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID), en lien avec le CODIR et le Conseil de Surveillance. Ils seront ensuite déclinés, stratégie par stratégie de gestion, au niveau des OPC, sous la responsabilité du Directeur de la Gestion et du Comité Investissement Durable (Comité ID).

La Politique Environnementale de DNCA Finance décrit ces objectifs et ambitions à moyen et long terme, notamment sur la réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la température implicite des portefeuilles.

b. Objectifs des fonds spécialisés

Certains fonds spécialisés ont des objectifs de limitation d'incidence négative supplémentaire ou plus précis.

Les objectifs de ces fonds sont déterminés lors de leur création par l'équipe de gestion et le Comité Produits.

c. Gestion des incidences négatives et dispositif d'alertes

DNCA Finance dispose d'un mécanisme de diligence raisonnable, qui consiste à :

- Identifier la nature des incidences négatives (impacts ESG) liées à ses activités d'investissement
- Evaluer et hiérarchiser (prioriser) les incidences négatives
- Piloter (prévenir, atténuer, faire cesser) certaines des incidences négatives
- Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions)
- Ajuster la stratégie de gestion des incidences négatives si nécessaire

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- Le pilotage des incidences pour lesquelles DNCA Finance vise des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles notamment)
- La mesure en vue d'un pilotage d'indicateurs d'empreinte sur la biodiversité : gestion de l'eau et utilisation des terres

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la « [Politique de gestion des incidences négatives](#) » de DNCA Finance.

5. Les exclusions pratiquées par DNCA Finance

Les politiques d'exclusion en vigueur chez DNCA sont validées et supervisées par le Comité Suivi Investissement Durable (Comité SID) dont le fonctionnement est présenté au chapitre *Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)*.

Les exclusions présentées ci-dessous sont détaillées dans la Politique d'exclusions sur [notre site internet](#).

a. Exclusions générales à tous les fonds de DNCA Finance :

Constitution d'une liste de « worst offenders »

DNCA Finance a mis en place une liste « worst offenders », constituée des émetteurs les plus à risque d'un point de vue responsabilité sociétale. Cette liste est établie à partir de controverses majeures (notamment violation majeure d'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies), après analyse des membres de l'équipe Investissement Responsable, et sur validation du Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID).

Les 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, définis en 2000, sont considérés comme un ensemble de normes minimales que toutes les entreprises du monde entier doivent respecter afin de mener leurs activités de manière responsable et de limiter les impacts négatifs potentiels sur leurs

parties prenantes. Ils sont divisés en 4 piliers : Droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption.

Un émetteur inscrit sur cette liste « worst offenders » ne peut plus être détenu dans les portefeuilles gérés par DNCA Finance : l'investissement n'est pas autorisé (contrainte pré-trade bloquante dans l'outil de passage d'ordres), et le titre est, le cas échéant, désinvesti le plus rapidement possible, en fonction des conditions de marché et dans l'intérêt des porteurs.

Exclusion de l'armement controversé

La pratique d'exclure de ses investissements les armements dits controversés est apparue dans les années 2000, notamment à la suite de la signature de la Convention d'Ottawa en 1997, qui vise à interdire l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel « MAP », ainsi qu'à celle du Traité d'Oslo en 2008 visant l'interdiction et l'élimination des bombes à sous-munitions « BASM ».

La France a transposé ces textes dans son droit national respectivement le 8 juillet 1998 et le 20 juillet 2010 ; le Luxembourg les a également transposés en date du 29 avril 1999 et du 4 juin 2009.

Les MAP et les BASM sont des armes qui peuvent atteindre les populations non concernées par les conflits. Le financement peut dès lors être assimilé à une incitation à produire ces armes. D'un régulateur à l'autre, le périmètre d'interdiction peut différer ; DNCA Finance suit les recommandations de l'AFG.

DNCA Finance a par conséquent adopté une politique d'exclusion qui :

- Définit les critères retenus pour identifier les sociétés qu'elle désire exclure (i.e. types d'armes, niveau d'implication, etc.) ;
- Se base sur une liste de « sociétés exclues » établie à partir de données fournies par une agence extra-financière spécialisée dans le domaine de l'armement, à laquelle les critères définis par DNCA Finance sont appliqués conformément à la méthodologie décrite dans sa politique d'exclusion ;
- Définit le champ d'application ainsi que les points-clés de sa mise-en-œuvre.

Politique d'exclusion des pays à risque

DNCA Finance a établi un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (« LCB/FT ») lequel inclut une approche basée sur les risques, notamment en terme de zones géographiques.

Pour déterminer si un pays représente un risque de BC/FT plus élevé, une méthodologie a été déployée se basant sur des critères permettant de distinguer 4 niveaux de risque pays : faible, moyen, élevé ou inacceptable.

Les pays présentant un niveau de risque inacceptable sont principalement les pays soumis à embargo, les pays présentant des défaillances stratégiques dans leur dispositif de LCB-FT tels qu'identifiés par le GAFI, les pays ayant un niveau significatif de corruption ou encore les pays présentant un très faible niveau de transparence et d'équité fiscales.

Tout investissement dans un émetteur immatriculé dans un pays présentant un niveau de risque inacceptable est proscrit.

b. Exclusions générales par seuil de chiffre d'affaires :

Exclusion du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels

DNCA Finance souhaite progressivement réduire à zéro son exposition au charbon à horizon 2030 pour les sociétés de l'union Européenne et de l'OCDE, et à horizon 2040 pour les autres sociétés. L'horizon de la réduction de l'exposition aux hydrocarbures non conventionnels est de 2040 (pour les sociétés ayant leur activité au sein de l'union Européenne, et pour les activités dans le reste du monde).

Ce calendrier, qui est une déclinaison des principes du groupe Natixis à l'échelle de DNCA, est par ailleurs aligné avec les scénarios de développement durable (SDS: Sustainable Development Scenarios) de l'Agence Internationale de l'Energie.

Les activités et les échéances visées par la politique charbon de DNCA sont les suivantes :

Activité	Dès 2022	Sociétés ayant leur siège social en Union Européenne ou OCDE		Sociétés ayant leur siège social hors OCDE	
		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production de charbon thermique	A partir de 10% de chiffre d'affaires	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)
Génération d'électricité à base de charbon	A partir de 10% de chiffre d'affaires	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)

Pour l'exposition aux hydrocarbures non conventionnels, les échéances sont les suivantes :

Activité	Dès 2022	Toutes sociétés confondues (celles ayant leur siège social au sein de l'Union Européenne ou l'OCDE, et celles ayant leur siège social dans d'autres pays du monde)	
		Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production de pétrole et de gaz non conventionnels	A partir de 10% de chiffre d'affaires	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)

Exclusion de la production de tabac

DNCA Finance ne souhaite pas participer au financement du tabac. A ce titre les sociétés produisant (manufacture) du tabac sont exclues, à partir de 0% de chiffres d'affaires.

c. Exclusions spécifiques à certains fonds de DNCA Finance :

Conformément à sa stratégie d'Investissement Responsable, DNCA Finance a décidé d'exclure un certain nombre de secteurs et d'activités qui ne sont pas compatibles avec l'approche de certains de ses fonds. Cette approche d'exclusion sectorielle varie selon les stratégies de gestion. Les exclusions s'appuient sur l'exposition, en fonction du chiffre d'affaires, des sociétés aux activités exclues.

Exclusions spécifiques au Label ISR

Les fonds de DNCA Finance qui sont labélisés "Label ISR" font l'objet de contraintes spécifiques décrites dans un référentiel dédié (le référentiel du label V3). Les fonds ayant reçu cette certification maintiennent parallèlement le respect de l'ensemble des contraintes : celles décrites dans la politique d'exclusion de DNCA et celles du référentiel du label ISR.

Les contraintes spécifiques au référentiel Label ISR sont disponibles sur [notre site internet](#). Les fonds de DNCA ayant reçu le label ISR sont aussi disponibles sur [notre site internet](#).

Exclusions spécifiques relatives à la dénomination des fonds

Certains fonds de DNCA Finance sont soumis aux exigences décrites dans les lignes directrices de l'ESMA¹⁴ concernant les dénominations de fonds utilisant des termes liés à l'ESG ou au développement durable, dit « Fund Naming ». Cette réglementation impose aux fonds ayant une dénomination liée à l'ESG de respecter des contraintes définies par catégorie. Ainsi, un fonds avec un intitulé ESG est rattaché à l'une des catégories suivantes : Environnement, Social, Gouvernance, Transition, Impact et Durabilité et applique les contraintes associées à cette classification comme définies dans les lignes directrices de l'ESMA.

Les exclusions citées par l'ESMA font référence aux exclusions des indices de références Paris Aligned Benchmark (PAB) & Climate Transition Benchmark (CTB) disponibles ici.

Certains fonds DNCA ne sont pas directement soumis aux guidelines de l'ESMA Fund Naming mais choisissent de respecter, sur la base du volontariat, les exclusions du Paris Aligned Benchmark (PAB) (cf catégorie « volontariat » du tableau¹⁵ ci-dessous).

¹⁴ ESMA34-1592494965-657

¹⁵ La description des contraintes dans ce tableau utilise l'abréviation E pour faire référence aux caractéristiques environnementales, et S aux caractéristiques sociales.

Nom du fonds	Compliance Fund Naming ESMA	Classification ESMA						Volontariat
		Environnement	Social	Gouvernance	Durabilité	Transition	Impact	
		80% min. d'investissement avec des caractéristiques E ou S (ou investissement durable) + Exclusions PAB	80% min. d'investissement avec des caractéristiques E ou S (ou investissement durable) + Exclusions CTB	80% min. d'investissement avec des caractéristiques E ou S (ou investissement durable) + Exclusions CTB	80% min. d'investissement avec des caractéristiques E ou S (ou investissement durable) + Exclusions PAB + Part d'investissement significative dans des Investissements durables	80% min. d'investissement avec des caractéristiques E ou S (ou investissement durable) + Exclusions CTB + Transition mesurable (E ou S)	80% min. d'investissement avec des caractéristiques E ou S (ou investissement durable) + Exclusions PAB + Impact mesurable (E ou S)	Exclusions PAB
DNCA INVEST - Sustain Semperosa	Oui				X			
DNCA INVEST - Sustain Climate	Oui	X			X			
DNCA INVEST - Sustain Alterosa	Oui				X			
DNCA INVEST - Sustain Real Estate	Oui				X			
DNCA INVEST - SRI Europe Growth	Oui	X						
DNCA INVEST - SRI Norden Europe	Oui	X						
DNCA INVEST - Evolutif	Oui							X
DNCA INVEST - SRI High Yield	Oui	X						
DNCA INVEST - AlphaPlay European Equities (ex DNCA Engage)	Oui			X				X
DNCA SRI Euro Quality	Oui	X						
DNCA ERE - DNCA EVOLUTIF ERE (FCPE)	Oui							X

Exclusions par seuil de chiffre d'affaires pour les fonds relevant de l'article 9 de la SFDR

Le Comité SID définit également les émetteurs exclus à cause de leur implication dans certaines activités (exclusions sectorielles), ainsi que le périmètre d'investissement concerné. Le respect de ces exclusions s'effectue dans le cadre du contrôle de risques des investissements, sur la base de données fournies par des agences extra-financières spécialisées indépendantes. Des alertes sont remontées quotidiennement en fonction des investissements concernés.

Lorsqu'une alerte est relevée, elle est analysée par les départements ISR, Gestion et des Risques, avec des informations issues d'autres sources et/ou du dialogue avec l'entreprise concernée afin de déterminer le réel niveau d'implication de la société. L'exclusion est effective lorsque l'alerte est confirmée après ce processus.

Les activités faisant l'objet d'une exclusion dans les fonds (art.9 SFDR) sont les suivantes :

- **Alcool** : Cette politique prévoit l'exclusion stricte de toute société dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient de la production (manufacture), la distribution, la vente et/ou la licenciation de produits alcooliques.
- **Huile de palme** : Cette politique prévoit l'exclusion stricte de toute société dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient de la production (manufacture) et/ou de la distribution d'huile de palme.
- **Divertissement pour adulte** : Cette politique prévoit l'exclusion stricte de toute société dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient d'une activité dérivée du divertissement pour adulte.
- **Jeux d'argent** : Cette politique prévoit l'exclusion stricte de toute société dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient d'une activité dérivée de jeux d'argent.
- **Production d'armes** : Cette politique prévoit l'exclusion stricte de toute société dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient de la production d'armes. A noter que l'implication dans la production d'armes non conventionnelles (armes incendiaires, phosphore blanc, uranium appauvri, lasers aveuglants, éclats non localisables) est strictement exclue (0% de chiffre d'affaires).
- **Pétrole & Gaz** : Cette politique prévoit l'exclusion stricte de toute société impliquée dans la production et/ou l'exploration de pétrole et de gaz non conventionnels¹⁶ et conventionnels (à partir de 0% du chiffre d'affaires).
- **Extraction du charbon** : Cette politique prévoit l'exclusion stricte des sociétés qui extraient du charbon, aucun revenu provenant de l'extraction du charbon.
- **Production d'électricité** : Tout émetteur dont l'activité principale est la production d'électricité, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Le fonds pourra se baser sur les seuils ci-dessous, ou tout autre scénario aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028
geqCO2/kWh	366	326	291	260	232	207

Dans le cas de sociétés en cours de transition, des exceptions sont possibles dans la limite de 5% du portefeuille. L'analyse de la transition est réalisée en interne, avec l'aide de sources de prestataires externes.

Ces exclusions suivent les mêmes modalités que les exclusions applicables à l'ensemble de DNCA Finance.

¹⁶ Le pétrole et le gaz non conventionnels sont dérivés des sables bitumeux, de l'énergie de schiste et des forages en Arctique.

6. Dialogue, vote et engagement

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance attache la plus grande importance à maintenir un **dialogue constant** avec les émetteurs dans lesquels elle investit. L'engagement actionnarial de DNCA Finance est détaillé dans le document « Politique d'engagement actionnarial et politique de vote ». Cette démarche d'engagement permet à DNCA Finance :

- **D'inciter les émetteurs à adopter les meilleures pratiques**, que ce soit dans la prise en compte des enjeux ESG dans le modèle économique ou dans la gestion des impacts de l'activité sur l'environnement et la société (incitation notamment à adopter une stratégie Climat et à s'inscrire dans l'atteinte de l'Accord de Paris)
- De bénéficier d'une **compréhension fine de la stratégie de l'entreprise** et de l'intégration par celle-ci des risques de durabilité

La politique d'engagement contribue ainsi directement à la gestion du risque en matière de durabilité pour DNCA Finance ainsi qu'à la gestion des incidences négatives. Le niveau d'engagement et de dialogue dépend du niveau de risque en matière de durabilité.

DNCA Finance distingue deux façons d'interagir avec les sociétés :

- Le dialogue avec les émetteurs
- L'engagement actionnarial ou investisseur

a. Le dialogue avec les émetteurs

DNCA Finance considère qu'il est fondamental de rencontrer très régulièrement les émetteurs dans lesquels elle investit ou envisage d'investir, dans le cadre de l'analyse financière comme celui de l'analyse ESG. Ces réunions permettent notamment de questionner la direction de l'entreprise sur sa stratégie et dans quelle mesure sa mise en œuvre intègre les intérêts de toutes les parties prenantes. Ces discussions fournissent une image très pertinente du degré d'intégration réel des enjeux ESG et de la culture d'entreprise.

Les informations obtenues durant ces rencontres apportent une contribution significative à la qualité et à la réactivité de notre recherche.

b. L'engagement actionnarial ou investisseur

Convaincue que l'amélioration des pratiques des émetteurs dans lesquels nous investissons contribue à protéger la valeur des portefeuilles, DNCA Finance a mis en place une démarche d'engagement visant à encourager une meilleure prise en compte des enjeux ESG par les émetteurs. De manière plus générale, DNCA Finance est convaincue qu'il relève de sa responsabilité fiduciaire, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais aussi d'encourager de meilleures pratiques et une meilleure transparence des émetteurs.

DNCA Finance distingue deux types d'engagement actionnarial :

- L'engagement réactif, à la suite d'une controverse ou un incident particulier
- L'engagement proactif, afin d'encourager les émetteurs à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG

Ces deux cas font l'objet d'un processus d'engagement formalisé, détaillé dans le document « Politique d'engagement actionnarial et politique de vote ».

c. L'engagement collaboratif

DNCA Finance s'associe avec d'autres investisseurs pour porter un message aux sociétés dans lesquelles elle pourrait, en agissant de façon isolée, n'exercer qu'une influence limitée. Une action collaborative peut, dans certains cas, permettre d'obtenir de meilleurs résultats auprès des émetteurs.

DNCA Finance exerce son activité d'engagement collaboratif grâce à ses contacts directs avec les investisseurs et à ses participations à des initiatives regroupant de nombreux investisseurs internationaux.

d. Intégration de la démarche d'engagement dans l'outil d'analyse et aux décisions d'investissement

Intégration à l'analyse ESG ABA

Le dialogue avec les émetteurs est une source inestimable de valeur ajoutée dans les analyses, qu'elles soient financières ou spécifiquement ESG. Toutes les actions de dialogue et d'engagement sont ainsi intégrées dans deux outils complémentaires :

- L'outil propriétaire ABA, afin d'ajuster, le cas échéant, la notation « Risque de Responsabilité » ou « Transition » de l'entreprise, et dans le but de garder une trace des échanges avec la direction des émetteurs investis
- L'outil ResearchPool (RMS) dans lequel les gérants complètent toutes les informations relatives aux discussions engagées avec les émetteurs

Intégration aux décisions d'investissement

Les résultats des actions d'engagement sont intégrés à l'analyse ESG et peuvent notamment impacter la note « Risque de Responsabilité ». Cette note, diffusée dans toutes les équipes de gestion, donne une indication sur le niveau de risque ESG et a une incidence directe sur l'inclusion ou non dans l'univers éligible des fonds ISR.

Les gérants sont systématiquement conviés à participer aux réunions d'engagement avec les émetteurs qu'ils détiennent en portefeuille.

L'application des principes de gestion du risque en matière de durabilité peut conduire à l'ajustement de la politique d'engagement.

e. Principes directeurs de la Politique de vote

La Politique d'Engagement actionnarial et de Vote disponible sur internet détaille les conditions et les principes directeurs de la Politique de Vote de DNCA Finance.

Ces principes directeurs s'appuient notamment sur les travaux menés par l'AFG¹⁷.

Les principes directeurs les plus marquants sont les suivants :

¹⁷ AFG : « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », janvier 2022 <https://www.afg.asso.fr/afg-document/recommandations-ge-2022/>

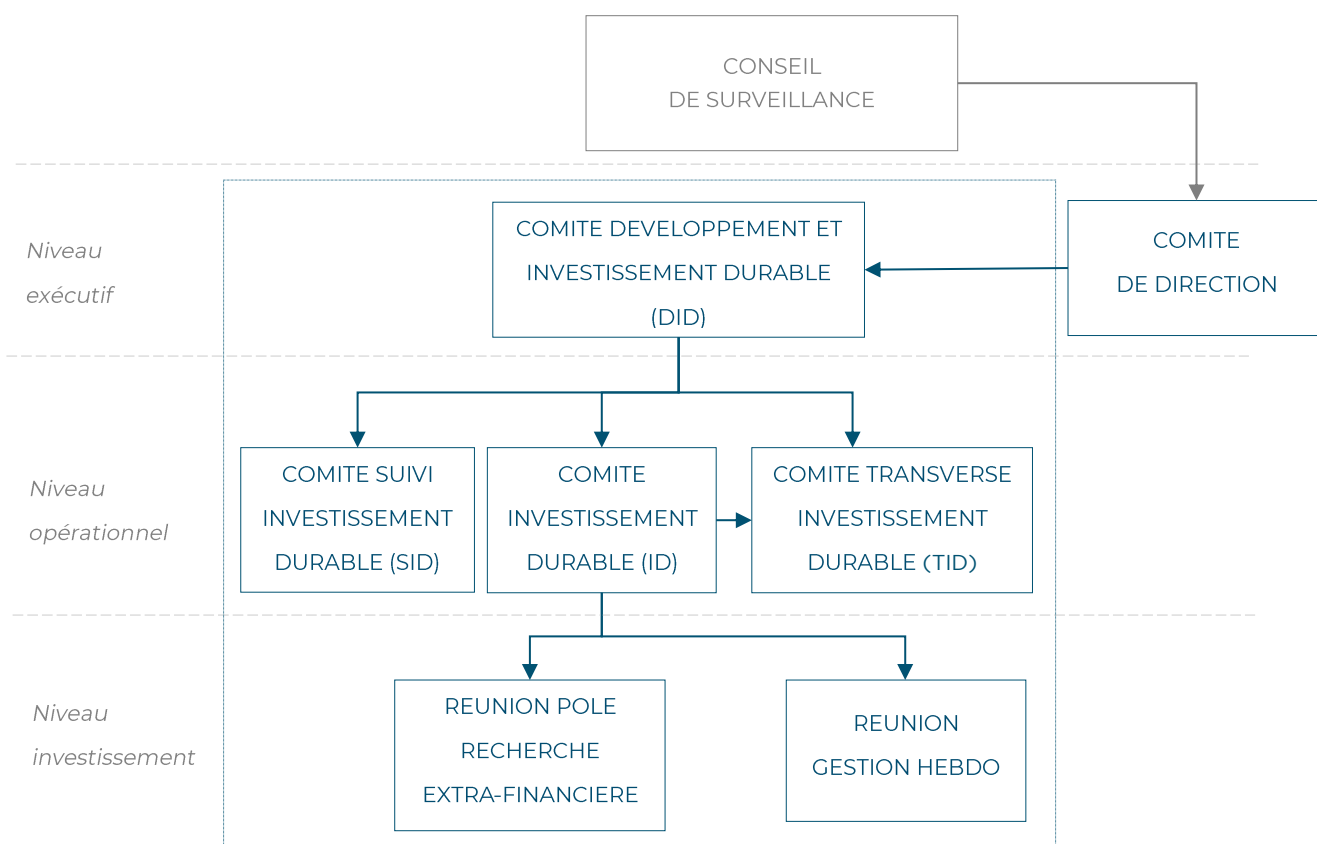
- Importance particulière à la qualité du Conseil et à la cohérence de sa composition avec la stratégie de l'entreprise
 - Taille du conseil appropriée, reflétant l'actionnariat autant que possible
 - Compétences professionnelles, complémentarité et diversité des profils
 - Proportion de femmes, 40% minimum
 - Indépendance du conseil (critères AFEP MEDEF)
- Rémunération des dirigeants
 - Transparence de la rémunération
 - Alignement avec la performance de l'entreprise à moyen et long terme, intégrant des critères extra-financiers
- Responsabilité d'entreprise
 - Intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la stratégie de l'entreprise

VI. LES MOYENS DE LA POLITIQUE INVESTISSEMENT RESPONSABLE

1. Une gouvernance ESG spécifique, intégrée à la gouvernance de la société de gestion

La gouvernance ESG de DNCA Finance est constituée de plusieurs instances :

- Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)
- Comité Investissement Durable (Comité ID)
- Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)
- Comité Transverse Investissement Durable (CTID)
-



a. Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)

L'objectif du Comité DID est de définir les orientations stratégiques des politiques RSE et d'Investissement Durable de DNCA Finance, en cohérence avec les orientations ESG du Conseil de surveillance de la société de gestion.

Il est composé des membres du Comité exécutif, du RCCL, du Responsable Gestion Investissement Responsable, ainsi que les représentants des principales fonctions (risques, marketing, juridique, fonction commerciale, ...), selon les sujets inscrits à l'ordre du jour.

b. Comité Investissement Durable (Comité ID)

L'objectif du Comité ID est de définir, déployer et suivre les processus d'Investissement Durable au niveau des équipes de gestion de DNCA Finance.

Il est composé du Responsable du pôle de gestion Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, d'un représentant par équipe de gestion, d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

c. Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)

L'objectif du Comité SID est de suivre toutes les évolutions relatives à la politique d'exclusion et les incidences négatives identifiées.

Il est composé du Responsable du pôle de gestion Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, et a minima d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

d. Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID)

L'objectif du Comité TID est de définir, déployer et suivre les processus opérationnels soutenant et encadrant l'Investissement Durable.

Il est composé de la Direction des Opérations, du pôle de gestion Investissement Responsable, et des équipes risques, marketing, juridique, commercial, data, conformité, middle office.

2. Le contrôle des Risques, acteur de la Politique Investissement Responsable

L'Investissement Responsable et notamment le suivi du risque en matière de durabilité, ainsi que l'ensemble du suivi des critères, contraintes et ratios Investissement Responsable sont intégrés au dispositif de contrôle de DNCA Finance.

Les responsabilités sont réparties entre des contrôles de premier niveau effectués notamment par l'équipe Funds Operations Reportings (FOR), selon des critères définis par le Département des Risques, un monitoring par l'équipe de contrôle des risques et des contrôles de second niveau.

A ce titre le Département des Risques fait partie intégrante de la gouvernance Investissement Responsable de DNCA.

a. Paramétrage des outils de contrôle des risques

Le Département des Risques paramètre dans l'outil CRD¹⁸ les contraintes de suivi des critères d'éligibilité et les exclusions Investissement Responsable des OPC. Les alertes sont traitées en premier niveau par l'équipe FOR.

Les contraintes et exclusions implémentées peuvent être de plusieurs ordres, et concernent les OPC de façon variable :

¹⁸Outil OMS PMS de suivi des portefeuilles et de passation des ordres

- Contraintes contractuelles relatives à la finance durable ;
- Contraintes édictées par les labels ISR ;
- Application de la Politique d'exclusion ;
- Contraintes liées à la transition durable ;
- Contraintes liées à la note AIM ;
- Les limites internes relatives au suivi du risque de durabilité.

b. Dispositif de contrôle Investissement Responsable

DNCA a mis en place un dispositif de contrôle Investissement Responsable comportant à la fois des contrôles pre-trade et des contrôles post-trade détaillés ci-dessous.

Contrôles des risques pre-trade

Les contrôles pre-trade portent sur la note minimale de « Risque de responsabilité » et l'absence de notation. L'alerte sur l'absence de notation a pour seul objectif d'informer l'équipe de Recherche Extra-Financière.

Les contrôles sont archivés par l'outil Charles River (« CRD ») qui dispose de sa propre piste d'audit.

Pour ce qui concerne les exclusions sectorielles, le Département des Risques assure le suivi via CRD de la bonne application des contraintes sectorielles portant sur des listes d'émetteurs (voir politique d'exclusion). Les émetteurs inscrits sur la liste « worst offenders » sont également suivis en pré-trade par le Département des Risques.

Contrôles des risques post-trade

Les contrôles listés ci-dessous sont intégrés au dispositif de contrôle de suivi des contraintes :

- Conformité des fonds labellisés ISR, suivis dans ABA avec le référentiel du label adéquat ;
- Aucun investissement n'est réalisé dans les émetteurs ciblés par les politiques d'exclusion ;
- Les notes minimales AIM, de transition durable et de climat (transition/contribution) sont respectées (pour les fonds concernés) ;
- Les autres contraintes ISR spécifiques à certains OPC.

c. Comité des Risques

Le suivi des risques financiers liés à l'environnement, dont les risques physiques et de transition climatiques et de perte de biodiversité, est intégré au dispositif de gestion des risques de DNCA Finance (le suivi des risques financiers liés à la durabilité est déployé progressivement).

Cette intégration des risques en matière de durabilité dans la gestion des risques de DNCA Finance répond aux attentes de l'Article 29 de la Loi Energie Climat et de son décret d'application du 28 mai 2021 (article 8).

Le Comité des Risques, organe central du dispositif de gestion des risques, se tient selon une périodicité trimestrielle. Il est composé des trois dirigeants (le Gérant de la Société en Commandite Simple, la Directrice des Opérations et le Directeur de la Gestion ou son représentant), de la Responsable du Département des Risques et du RCCI.

Le Comité des Risques a notamment pour objet :

- De présenter les évolutions de la politique de gestion des risques, des procédures et de la cartographie ;
- De dresser l'état d'avancement des recommandations issues de l'inspection et des audits ;
- De dresser un rapport sur les questions importantes liées aux risques de marché, de concentration, de crédit, de contrepartie, de change, de liquidité, de valorisation et de durabilité ;
- De présenter un suivi des fonds en VaR, du backtesting et des stress tests ;
- D'effectuer un suivi des styles de gestion ;
- De prendre toute décision visant à régulariser une anomalie relevée par le Département des Risques et faisant l'objet d'une procédure d'escalade ;
- D'assurer le suivi des contraintes et des performances ;
- De superviser les processus de suivi des contraintes ;
- De suivre les risques de durabilité, réputationnels ou de controverse.

d. Dispositif de labellisation

Les fonds ISR de la gamme Sustain et plusieurs fonds de la gamme ISR Responsable font l'objet d'un processus de labellisation par le cabinet de certification Deloitte. Au total, au 31/12/2025, 17 fonds de la gamme DNCA Finance sont labellisés ISR dans sa version 3.

Par ailleurs, DNCA Finance est signataire des PRI depuis 2017 et a effectué au premier semestre 2025 l'évaluation annuelle obligatoire dont le résultat est publié sur le site Internet de DNCA Finance.

3. Les effectifs dédiés à l'investissement responsable

En 2025, le Pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable a été réorganisé en deux équipes :

- Pôle Recherche Extra-Financière
- Pôle de Gestion Investissement Responsable

Le Pôle de Recherche Extra-Financière est chargé des missions suivantes :

- Réaliser l'analyse ESG des émetteurs, et valider l'analyse ESG effectuée, le cas échéant, par les autres équipes de gestion ;
- Développer et déployer l'outil d'analyse ESG propriétaire ABA ("Above and Beyond Analysis") ;
- Concevoir les reportings Investissement Responsable au niveau de la SGP (Article 29 Loi Energie Climat) ;
- Suivre les engagements de transparence : reporting extra-financier des fonds, mise-en-œuvre de la politique d'engagement, informations destinées aux clients, trajectoire Climat ;
- Piloter la labellisation des fonds ISR.

L'équipe de Gestion Investissement Responsable a quant à elle pour mission principale de piloter les processus d'Investissement Responsable et la gestion des fonds Article 9 SFDR.

Au 31/12/2025, le pôle de recherche extra-financière était constitué de 4 ETPs.

L'équipe de Gestion Investissement Responsable était quant à elle composée de 3 gérants.

**L'ÉQUIPE DE GESTION ISR****Léa
DUNAND-CHATELLET****Romain
AVICE****Florent
EYROULET****LE PÔLE D'ANALYSE ET DE RECHERCHE ESG****Aude
MAGREZ****Eduardo
FLORES ALVARENGA****Arthur
MOREL****Elise
GOUSSAULT**

Par ailleurs, tous les gérants ont accès aux informations ESG à travers l'outil propriétaire ABA et peuvent les utiliser directement dans leur processus de gestion.

4. Les données nécessaires à l'analyse et à l'investissement responsable

Dans le cadre de son approche d'investissement responsable, DNCA Finance précise que les données utilisées dans son outil de notation propriétaire ABA (« Above and Beyond Analysis ») sont exclusivement issues des informations publiques fournies par les émetteurs. Ces données sont auditées, publiées, et reflètent la réalité opérationnelle des entreprises. Ainsi, l'ensemble de la méthodologie de notation ESG appliquée par DNCA Finance aux émetteurs privés repose sur des données réelles, à l'exclusion de toute donnée estimée ou modélisée. L'utilisation de données estimées intervient uniquement lorsque celles-ci sont issues de prestataires externes spécialisés (tels que MSCI, CDP ou équivalents) et concerne des cas spécifiques tels que l'élaboration des listes d'exclusion (normatives ou sectorielles) ou le calcul de la trajectoire climat de DNCA Finance, comme présenté notamment dans le Rapport Pressions Environnementales. Cette démarche témoigne d'un engagement à la fois en faveur de la transparence et de la rigueur dans l'intégration des critères ESG au sein des processus d'investissement.

Afin de répondre aux principes de sa politique d'investissement responsable et aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires, DNCA Finance s'est dotée de fournisseurs externes de données ESG et met en œuvre un projet d'enrichissement de ses processus, en vue de :

- Améliorer et fiabiliser les données des émetteurs, et les indicateurs d'impact et d'incidences sur le climat et la biodiversité ;
- Renseigner les informations sur les activités alignées avec la Taxonomie européenne ;
- Enrichir le processus d'analyse ESG existant (notamment via l'intégration des risques physiques et climatiques) et permettre son utilisation systématique (via le recours à une notation " ABA Quant " appréciée sur la totalité de l'univers d'investissement) ;
- Elargir le champ d'application des autres processus ESG.

L'intégration de ces données dans le système d'information a été mise en œuvre et celles-ci ont été incorporées aux processus de contrôle en 2025.

Prestataires utilisés :

Prestataire	Utilisation
MSCI	Données brutes / entreprises
	Taxonomie
	Principales Incidences Négative (PAI)
	Risque physique et de transition (VAR Climat)
ISS Ethix	Armes controversées
ISS Proxy Echange	Conseil pour le vote aux AG
CDP	Données Carbone
	Données eau et usage des sols
CDP Temperature Ratings	Température induite
Dow Jones Factiva	Newsflow

VII. ANNEXES

1. Cibles mondiales de Kunming à Montréal pour 2030

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal se décline en 23 cibles d'action.

Réduire les menaces pesant sur la biodiversité :

CIBLE 1	Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d'affectation des terres et de la mer, afin de ramener à près de zéro, d'ici à 2030, la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d'une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales.
CIBLE 2	Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité.
CIBLE 3	Faire en sorte et permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats de la conservation, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels.
CIBLE 4	Assurer des actions de gestion urgentes, pour mettre un terme à l'extinction d'origine humaine d'espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces menacées, pour réduire considérablement le risque d'extinction, ainsi que pour maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, afin de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage afin de réduire au minimum les conflits entre l'homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence.
CIBLE 5	Veiller à ce que l'utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables, sûrs et légaux, en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, et en réduisant le risque de propagation d'agents pathogènes, en appliquant l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant l'utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales.
CIBLE 6	Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et

	en gérant les voies d'introduction des espèces exotiques, en prévenant l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant les taux d'introduction et d'établissement d'autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'au moins 50 % d'ici à 2030, en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, tels que les îles.
CIBLE 7	Réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources, d'ici à 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s'efforçant d'éliminer la pollution plastique.
CIBLE 8	Réduire au minimum l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience par des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, tout en réduisant au minimum les effets négatifs et en favorisant les effets positifs de l'action climatique sur la biodiversité.

Répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices :

CIBLE 9	Veiller à ce que la gestion et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, procurant ainsi des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment par le biais d'activités durables fondées sur la biodiversité, de produits et de services qui améliorent la biodiversité, et en protégeant et en encourageant l'utilisation durable coutumière par les populations autochtones et les communautés locales.
CIBLE 10	Veiller à ce que les superficies consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.
CIBLE 11	Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et les catastrophes naturelles, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches

	fondées sur les écosystèmes, dans l'intérêt de toutes les personnes et de la nature.
CIBLE 12	Accroître sensiblement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent de manière durable, en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en garantissant une planification urbaine intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité indigène, la connectivité et l'intégrité écologiques, en améliorant la santé et le bien-être de l'homme et son lien avec la nature, et en contribuant à une urbanisation inclusive et durable et à la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.
CIBLE 13	Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il conviendra, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter un accès approprié aux ressources génétiques, et d'ici à 2030, faciliter une augmentation significative des avantages partagés, conformément aux instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.

Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration :

CIBLE 14	Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques, les études d'impact sur l'environnement et, le cas échéant, la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité, en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées, les flux fiscaux et financiers pertinents sur les buts et objectifs du présent cadre.
CIBLE 15	Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager et permettre aux entreprises, et en particulier pour s'assurer que les grandes entreprises et les institutions financières transnationales : a) Contrôler, évaluer et divulguer régulièrement et de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité, notamment en imposant des exigences à toutes les grandes entreprises, aux entreprises transnationales et aux institutions financières tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et de leurs portefeuilles ; b) Fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables ; c) Rapport sur le respect des réglementations et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, le cas échéant ; afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité, d'augmenter les impacts positifs, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des actions visant à garantir des modes de production durables.
CIBLE 16	Veiller à ce que les personnes soient encouragées et habilitées à faire des choix de consommation durable, notamment en mettant en place des cadres

	<p>politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l'éducation et l'accès à des informations et à des alternatives pertinentes et précises, et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, y compris en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en réduisant de manière significative la surconsommation et en réduisant de manière substantielle la production de déchets, afin que toutes les populations puissent vivre bien en harmonie avec la Terre nourricière.</p>
<p>CIBLE 17</p>	<p>Établir, renforcer les capacités et mettre en œuvre dans tous les pays les mesures de biosécurité prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les mesures relatives à la manipulation de la biotechnologie et à la répartition de ses avantages prévues à l'article 19 de la Convention.</p>
<p>CIBLE 18</p>	<p>Identifier d'ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, d'une manière proportionnée, juste, équitable et efficace, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus néfastes, et renforcer les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.</p>
<p>CIBLE 19</p>	<p>Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et facilement accessible, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en mobilisant d'ici à 2030 au moins 200 milliards de dollars des États-Unis par an, notamment en : a) augmentant le total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui assument volontairement les obligations des pays développés Parties, vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour atteindre au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ; b) augmentant de manière significative la mobilisation des ressources nationales, facilitée par la préparation et la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires, selon les besoins, les priorités et les circonstances d'ordre national. c) tirant parti des financements privés, promouvant les financements mixtes, en mettant en œuvre des stratégies pour lever des ressources nouvelles et supplémentaires, et encourageant le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment par le biais de fonds d'impact et d'autres instruments ; stimulant les systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, par des garanties environnementales et sociales ; e) optimisant les retombées positives et les synergies des financements ciblant la biodiversité et les crises climatiques ; f) renforçant le rôle des actions collectives, notamment celles des populations autochtones et des communautés locales, des actions centrées sur la Terre nourricière et des approches non fondées sur le marché, y compris la gestion communautaire des ressources naturelles et la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de la conservation de la biodiversité ; g) améliorant l'efficacité, l'efficacité et la transparence de la fourniture et de l'utilisation des ressources.</p>

<p>CIBLE 20</p>	<p>Renforcer la création et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir le développement et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin de répondre aux besoins d'une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en favorisant le développement conjoint de technologies et les programmes conjoints de recherche scientifique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de surveillance, à la mesure de l'ambition des buts et objectifs du cadre.</p>
<p>CIBLE 21</p>	<p>Veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public afin de guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, la surveillance, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause²³, conformément à la législation nationale.</p>
<p>CIBLE 22</p>	<p>Assurer la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décision, ainsi que l'accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales, en respectant leurs cultures et leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement.</p>
<p>CIBLE 23</p>	<p>Assurer l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche sensible au genre où toutes les femmes et les filles ont des chances et des capacités égales de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles et leur participation et leur leadership complets, équitables, significatifs et informés à tous les niveaux d'action, d'engagement, de politique et de prise de décision liés à la biodiversité.</p>

2. Communication

DNCA Finance utilise un large éventail de moyens pour informer ses clients sur sa politique et sa stratégie d'investissement responsable.

Contenu	Moyens	Fréquence
Politique investisseur responsable	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Politique de gestion des risques en matière de durabilité	Site internet DNCA Finance, Impression	Biennale
Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité	Site internet DNCA Finance, Impression	Biennale
Politique environnementale	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Politique vote et engagement	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Politique d'exclusion	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Rapport Contribution Positive	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Rapport vote et engagement	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Rapport pressions environnementales	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Reporting OPC	Site internet DNCA Finance, Impression	Mensuelle et Annuelle
Inventaire ISR	Site internet DNCA Finance, Impression	Semestrielle
Newsletter « Lettre de l'ISR »	Site internet DNCA Finance, réseaux sociaux, envoi aux clients	Trimestrielle
Interviews	Site internet DNCA Finance, réseaux sociaux, chaînes d'information spécialisées	Hebdomadaire
Documentation marketing diverse	Communication aux clients et réseaux de distribution par tout moyen	-
Beyond Day	Événement	Biennale
Ouvrage Académique : ISR & Finance responsable	Livre	-
Ouvrages pédagogiques : « 8 clefs pour comprendre l'ISR » « 8 clefs pour comprendre le climat »	Site internet DNCA Finance, Livret	-
Rapports techniques sur la méthode interne d'évaluation des émetteurs (scores ABA)	Site internet DNCA Finance	-

Contenu	Moyens	Fréquence
Annexes reporting SFDR	Mise à disposition sur le site internet	Annuelle

Supports liés aux fonds classés Articles 8 et 9 au sens du règlement européen SFDR :

Chaque fonds fait l'objet d'un reporting financier et extra-financier mensuel. Ce dernier reprend notamment les informations suivantes :

- Note de Responsabilité moyenne du portefeuille ;
- Contribution à la Transition Durable ;
- Contribution aux ODD ;
- Empreinte Carbone ;
- Répartition du risque de Responsabilité ;
- Répartition du portefeuille selon les thèmes de la Transition Durable ;
- Matrice risque/opportunité ESG du portefeuille ;
- Mesures de contribution positive et reporting dédié le cas échéant pour les fonds de la gamme ISR Sustain (Art 9).

Reporting des indicateurs d'incidences négatives

Dans le cadre du label ISR, chaque fond de la gamme ISR Sustain et ISR Responsable a un objectif de sur-performer deux indicateurs extra-financiers.

Les indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives sont calculés de manière mensuelle et sur un historique de 3 ans dans le cadre du reporting financier et extra-financier. Ils sont présentés individuellement et comparés à l'indice de référence de la stratégie. Le taux de couverture est également précisé pour chaque indicateur.

3. Liste des indicateurs extra-financiers retenus par fonds dans le cadre du Label ISR

Nom de l'OPC	Indicateur extra-financier #1	Indicateur extra-financier #2
ACTIONS		
<i>Croissance</i>		
DNCA Invest SRI Europe Growth	KPI 1 : Empreinte carbone (TCO2/millions d'euros investis) - PAI 2	KPI 2 : Ratio de déchets dangereux ou radioactifs - PAI 9
DNCA Invest SRI Norden Europe	KPI 1 : Empreinte carbone (TCO2/millions d'euros investis) - PAI 2	KPI 2 : Ratio de déchets dangereux ou radioactifs - PAI 9
DNCA SRI Euro Quality	KPI 1 : Intensité des émissions de GES (TCO2/millions d'euros de CA) - PAI 3	KPI 2 : Ratio de déchets dangereux ou radioactifs - PAI 9
<i>Européennes Blend</i>		
DNCA AlphayPlay European Equities (ex DNCA Engage)	KPI 1 : Empreinte carbone (TCO2/millions d'euros investis) - PAI 2	KPI 2 : Ratio de déchets dangereux ou radioactifs - PAI 9
DNCA Invest Euro Dividend Grower	KPI 1 : Empreinte carbone (TCO2/millions d'euros investis) - PAI 2	KPI 2 : Ratio de déchets dangereux ou radioactifs - PAI 9
<i>Small & Mid-Cap</i>		
DNCA Invest Explorer Smid Euro	KPI 1 : Intensité des émissions de GES (TCO2/millions d'euros de CA) - PAI 3	KPI 2 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique NACE - PAI 6
DNCA Actions Euro PME	KPI 1 : Empreinte carbone (TCO2/millions d'euros investis) - PAI 2	KPI 2 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique NACE - PAI 6
<i>Global</i>		
DNCA Invest Global New World	KPI 1 : Empreinte carbone (TCO2/millions d'euros investis) - PAI 2	KPI 2 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique NACE - PAI 6
MIXTE		
DNCA Invest Evolutif	KPI 1 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique NACE - PAI 6	KPI 2 : Ratio de déchets dangereux ou radioactifs - PAI 9
TAUX		

Obligations court terme

DNCA Sérénité Plus	KPI 1 : Intensité des émissions de GES (TCO2/millions d'euros de CA) - PAI 3	KPI 2 : Mixité au sein des organes de gouvernance - PAI 13
DNCA Invest - Sérénité Plus	KPI 1 : Intensité des émissions de GES (TCO2/millions d'euros de CA) - PAI 3	KPI 2 : Mixité au sein des organes de gouvernance - PAI 13

Crédit

DNCA Invest SRI High Yield	KPI 1 : Intensité des émissions de GES (TCO2/millions d'euros de CA) - PAI 3	KPI 2 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité - PAI 7
----------------------------	--	---

SUSTAIN

DNCA Invest Sustain Alterosa	KPI 1 : Empreinte carbone (TCO2/millions d'euros investis) - PAI 2	KPI 2 : Alignement taxonomie (% du chiffre d'affaires)
DNCA Invest Sustain Climate	KPI 1 : Empreinte carbone (TCO2/millions d'euros investis) - PAI 2	KPI 2 : Alignement taxonomie (% du chiffre d'affaires)
DNCA Invest Sustain Semperosa	KPI 1 : Empreinte carbone (TCO2/millions d'euros investis) - PAI 2	KPI 2 : Alignement taxonomie (% du chiffre d'affaires)

4. Référentiel « Transition Durable » et articulation avec les Objectifs de Développement Durable

Référentiel ONU	Référentiel DNCA	
Objectifs de Développement Durable (ONU)	Transitions Durables	Activités
11 Villes & Communautés Durables	Démographique	Accès au logement, confort (BoP)
	Mode de vie	Mobilité durable
	Démographique	Transport public, régulation trafic
12 Consommation & Production responsable	Ecologique	Agriculture durable
	Mode de vie	Consommation collaborative
	Mode de vie	Dématérialisation
	Mode de vie	Eco-conception
	Mode de vie	Economie circulaire
	Mode de vie	Emballages durables
	Ecologique	Mobilité écologique
	Economique	Tourisme durable
14 Vie Aquatique	Ecologique	Protection de la biodiversité marine
	Ecologique	Protection de la biodiversité Terrestre
15 Vie Terrestre	Démographique	Accès aux produits et services de base (BoP)
	Médicale	Accès aux soins médicaux (BoP)
	Médicale	Alimentation saine, sport
	Médicale	Diagnostics médicaux
	Démographique	Inclusion des seniors
	Médicale	Lutte contre les maladies endémiques
	Médicale	Médecine de pointe et innovation
	Médicale	Robotisation médicale
	Médicale	Soins à la personne
	Mode de vie	Sécurité routière
3 Santé & Bien être	Démographique	Accès aux produits et services de base (BoP)
	Médicale	Accès aux soins médicaux (BoP)
	Médicale	Alimentation saine, sport
	Médicale	Diagnostics médicaux
	Démographique	Inclusion des seniors
	Médicale	Lutte contre les maladies endémiques
	Médicale	Médecine de pointe et innovation
	Médicale	Robotisation médicale
	Médicale	Soins à la personne
	Mode de vie	Sécurité routière

Référentiel ONU		Référentiel DNCA	
Objectifs de Développement Durable (ONU)		Transitions Durables	Activités
4	Education de qualité	Démographique	Accès à l'éducation
6	Eau & Assainissement	Ecologique	Traitement et Efficacité de la gestion de l'eau
7	Energie Propre & coût abordable	Ecologique	Développement des infrastructures énergétiques
		Ecologique	Efficacité énergétique
		Ecologique	Energies propres
		Ecologique	Solutions de stockage d'énergie
		Ecologique	Mobilité écologique
8	Croissance économique & travail décent	Mode de vie	Sécurité des personnes
9	Industrie, Infrastructure & Innovation	Economique	Accès à la connectivité (BoP)
		Economique	Accès aux services financiers
		Economique	Certification, qualité, traçabilité produits
		Economique	Cybersécurité
		Economique	Développement des infrastructures durables
		Economique	Digitalisation du commerce
		Economique	Efficacité de l'appareil productif
		Mode de vie	Intelligence artificielle
		Economique	Logistique performante

DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.



Ce document promotionnel ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00 Email : dnca@dnca-investments.com - www.dnca-investments.com